

PARCS CANADA

Première priorité



*Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de la
Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2001

ISBN 0-662-85445-4

N° de cat. R62-336/2001F

This publication is also available in English

www.parcscanada.gc.ca

AVANT-PROPOS

Malgré leur renommée et leur popularité – ou en partie à cause d’elles – les parcs nationaux du Canada sont à la croisée des chemins. La préservation de l’intégrité écologique et, dans certains cas, son rétablissement, représente un défi. Sans intégrité, l’essence même des parcs nationaux – la raison pour laquelle ils nous sont chers – sera perdue. Et c’est ce qui est déjà en train de se produire. Non seulement s’agit-il d’un problème actuel, mais cela diminue la possibilité d’offrir aux générations futures une expérience de haute qualité.

Notre *Rapport sur l’état des parcs*, biennal, fait état de l’ampleur grandissante de ce problème. Plusieurs initiatives ont été lancées ces dernières années pour répondre aux préoccupations croissantes face à la perte d’intégrité écologique. Par exemple, Parcs Canada a entrepris l’Étude de la vallée de la Bow (Banff) et révisé le plan directeur du parc national Banff pour tenir compte des recommandations de l’étude; ce plan sert maintenant de modèle pour la préparation des plans d’autres parcs du réseau national. De plus, le personnel de nos parcs nationaux a commencé à collaborer davantage avec celui des parcs voisins pour planifier conjointement l’amélioration de l’ensemble des écosystèmes des parcs. Pourtant, malgré ces efforts et de nombreux autres, la situation ne cesse de se détériorer.

Dans le sillage du rapport de l’Étude de la vallée de la Bow (Banff) et des révisions subséquentes au plan directeur du parc national Banff, une commission d’experts a reçu en novembre 1998 le mandat de déterminer dans quelle mesure Parcs Canada s’acquittait de sa responsabilité d’assurer l’intégrité écologique des parcs nationaux. On a demandé à cette Commission de faire des recommandations applicables à l’ensemble du réseau.

Le rapport de la Commission constitue un point tournant pour l’avenir des parcs nationaux du Canada. On y confirme que les parcs nationaux sont exposés à des risques considérables et qu’il est impérieux de prendre des mesures, immédiatement et à plus long terme. Le rapport souligne également les défis auxquels les parcs auront à faire face à l’avenir et l’importance d’amener les partenaires à contribuer à les relever.

Le présent rapport d’étape renforce le message sans équivoque contenu dans le plan d’action que Madame la Ministre Copps a annoncé le 23 mars 2000 lors de la présentation du rapport de la Commission, à savoir que la préservation et le rétablissement de l’intégrité écologique de nos parcs nationaux est la première priorité de Parcs Canada. Nous y expliquons ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous comptons faire à l’avenir pour préserver et rétablir l’intégrité écologique de nos parcs nationaux.

Il me fait plaisir de mentionner que M. Jacques Gérin, ancien président de la Commission, a écrit récemment à la ministre pour lui mentionner que Parcs Canada satisfait maintenant aux conditions préalables établies par la Commission pour demander le nouveau financement à long terme dont on a besoin pour mettre en vigueur les recommandations du rapport. Des démarches ont été entreprises pour obtenir des fonds.

Le rapport de la *Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* est le fruit d'une vaste consultation et d'une analyse approfondie. Depuis sa distribution en mars 2000, Parcs Canada a entrepris d'en discuter les recommandations avec son propre personnel et avec les autres ministères et organismes fédéraux, les administrations provinciales et territoriales, les organismes non gouvernementaux de conservation, l'industrie touristique et plusieurs personnes et groupes canadiens intéressés par le rapport. Ces discussions ont joué un rôle de premier plan dans l'orientation de la présente réponse aux recommandations de la Commission, et ce dialogue va se poursuivre.

Parmi les espaces protégés de notre pays, les parcs nationaux du Canada représentent en quelque sorte les joyaux de la couronne. Nous continuerons d'offrir aux visiteurs du Canada et de l'étranger une expérience de la plus haute qualité dans nos parcs nationaux, par une planification et une gestion mettant en valeur les richesses et les processus naturels.

En tant que directeur général de l'Agence Parcs Canada, je suis fier de ce que nous avons accompli depuis la publication du plan d'action et j'ai la ferme intention de faire de l'intégrité écologique la « première priorité » pour nos parcs nationaux. Je suis heureux de constater que, lors du Discours du Trône prononcé en janvier 2001, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan visant à rétablir la santé écologique des parcs existants et à investir dans la création de nouveaux parcs.



Tom Lee

Directeur général, Parcs Canada

Mars 2001

Au cours des douze derniers mois, Parcs Canada a pris plusieurs mesures importantes pour donner suite aux recommandations de la Commission, et ce, conformément au plan d'action qui a été annoncé dès la parution du rapport de la Commission. Par exemple, Parcs Canada :

- a inclus dans la *Loi sur les parcs nationaux* des dispositions qui font du maintien ou de la restauration de l'intégrité écologique la première priorité pour tous les aspects de la gestion des parcs, qui placent l'intégrité écologique au centre de la planification de gestion des parcs et qui donnent plus de souplesse aux peuples autochtones pour s'adonner à leurs activités traditionnelles dans les parcs nationaux;
- a élaboré une *charte provisoire de l'Agence* qui souligne le mandat de Parcs Canada;
- a entamé un *dialogue sur l'intégrité écologique* et sur le rapport de la Commission avec le personnel et les gestionnaires de Parcs Canada;
- a élaboré un *programme de formation sur l'intégrité écologique* et l'a mis à l'essai auprès du personnel de Parcs Canada;
- a révisé le *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* afin de renforcer la primauté de l'intégrité écologique dans la préparation et la mise en œuvre des plans des parcs nationaux;
- a institué des *zones de réserve intégrale* dans quatre parcs nationaux et a élaboré un plan d'action prévoyant la désignation de telles zones dans la plupart des autres parcs nationaux au fur et à mesure de la révision des plans directeurs;
- a nommé un *directeur exécutif de l'intégrité écologique*, qui fait partie du Conseil exécutif de Parcs Canada ainsi qu'un chef de projet pour la mise en œuvre de l'intégrité écologique et un chef de la science des écosystèmes, ces derniers relevant du directeur exécutif;
- a entamé un *dialogue avec les autres gouvernements* et les autres ministères et organismes fédéraux sur la prise de mesures concertées en matière d'intégrité écologique;
- a multiplié les efforts pour *mieux faire connaître* les défis que présente l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et pour susciter chez les visiteurs des attentes et une utilisation appropriées au moyen de techniques de commercialisation;
- a mis sur pied des projets éducatifs concertés sur le tourisme sensible avec l'Association de l'industrie touristique du Canada et la Commission canadienne du tourisme, et a lancé une série de séminaires éducatifs pour *influer sur le marketing de l'industrie touristique* et l'utilisation des parcs nationaux;
- a renforcé les *systèmes administratifs* pour rendre compte plus clairement des ressources consacrées aux initiatives d'intégrité écologique;
- a émis des directives au personnel pour qu'on donne priorité à l'intégrité écologique dans toutes les décisions portant sur la *production de nouvelles recettes*;
- a proposé *d'obtenir de nouveaux fonds* pour mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la Commission.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Contexte</i>	3
<i>Première partie : Progrès dans la mise en œuvre du plan d'action et prochaines étapes</i>	5
Placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques	5
Créer des partenariats pour l'intégrité écologique	7
Une planification centrée sur l'intégrité écologique	16
Le renouvellement de Parcs Canada en soutien de son mandat sur l'intégrité écologique	19
Les stratégies à long terme et les besoins de financement qui s'y rattachent	22
<i>Carte : Parcs nationaux et réserves de parc national du Canada</i>	27
<i>Tableau : Parcs nationaux et réserves de parc national du Canada</i>	28
<i>Deuxième partie : Mesures pour donner suite aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique</i>	29

CONTEXTE

Le Canada possède un spectaculaire réseau de parcs nationaux, de renommée internationale, administré par le personnel fier et dévoué de l'Agence Parcs Canada. Les parcs nationaux protègent certaines des aires naturelles les plus précieuses et les plus connues du pays. Le réseau des parcs nationaux et le service des parcs sont tous deux imprégnés d'histoire et de tradition; le premier parc national a été créé à Banff, en Alberta, en 1885, et le Service des parcs nationaux en 1911. Mais comme le souligne l'avant-propos, les parcs nationaux font face au problème de la diminution de leur intégrité écologique.

- Depuis 15 ans, il est de plus en plus reconnu que la protection doit être la préoccupation primordiale. Cela s'est reflété dans les modifications apportées en 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux*, puis dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, déposés devant le Parlement en 1994.
- En 1994, on a entrepris l'Étude de la vallée de la Bow (Banff) pour déterminer les mesures à prendre afin de réduire et, dans certains cas, de renverser les incidences du développement commercial et récréatif dans cette vallée.
- Selon le *Rapport sur l'état des parcs 1997* de Parcs Canada, 26 des 36 parcs étudiés subissent encore un grand nombre de facteurs de tension qui ont des effets importants sur l'environnement. Le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* confirme cette situation.
- En 1998, on a donné à un groupe d'experts le mandat de recommander la meilleure façon de maintenir l'intégrité écologique du réseau des parcs nationaux.
- En mars 2000, la Commission a présenté un rapport repère confirmant que les parcs nationaux du Canada ont perdu progressivement d'importantes composantes naturelles que Parcs Canada avait pour mission de protéger. Elle demande que des mesures soient prises pour renforcer et mettre en œuvre le cadre législatif et les politiques de conservation de ces lieux et que l'on s'engage à consentir un nouveau financement à long terme pour soutenir cet effort. La Commission a fait 127 recommandations.

Ce rapport a suscité une orientation claire :

« Ce rapport sert l'intérêt national; il s'agit d'un rapport essentiel à l'avenir des parcs et il ne restera pas au fond d'un tiroir à s'empoussiérer ... Il nous faut placer l'intégrité écologique au centre de toutes nos décisions touchant les parcs nationaux ... » (la ministre Copps)

Pour donner suite au rapport, on a présenté un plan d'action à quatre grands volets :

- placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques
- créer des partenariats pour l'intégrité écologique
- planifier en fonction de l'intégrité écologique
- renouveler Parcs Canada pour lui permettre de réaliser son mandat à l'égard de l'intégrité écologique.

On a demandé au directeur général de Parcs Canada de faire état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan à la première Table ronde nationale instituée en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

Le présent rapport se divise en deux parties. La première fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action. La deuxième décrit les mesures prises pour assurer la mise en œuvre de chacune des 127 recommandations de la Commission. Il y a forcément un certain chevauchement entre les deux sections.

PREMIÈRE PARTIE :

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ET PROCHAINES ÉTAPES

Placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques

La législation et les politiques donnent le mandat et l'orientation pour la gestion des parcs. Elles doivent souligner, ce qu'elles font d'ailleurs, la primauté du maintien et de la restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Depuis la publication du plan d'action, l'accent a porté sur la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la nouvelle loi qui gouverne les parcs nationaux, sur la charte de l'*Agence Parcs Canada* et sur la désignation de réserves intégrales.

« Nous irons de l'avant avec l'examen par le Parlement du projet de Loi sur les parcs nationaux du Canada, déposé le 1^{er} mars, et qui réaffirme que l'intégrité écologique est la première priorité. »
(Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* a été promulguée le 19 février 2001.
- Cette loi donne encore plus de force à la clause d'intégrité écologique. On y stipule maintenant que « la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs. »
- Compte tenu de la recommandation de la Commission, la nouvelle loi définit pour la première fois dans la législation l'« intégrité écologique » comme « l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »
- Toujours dans la foulée de la recommandation de la Commission, la nouvelle loi fixe de nouvelles normes pour les plans directeurs de parc en ce qui a trait à l'intégrité écologique : « Dans les cinq ans suivant la création d'un parc, le ministre établit un plan directeur de celui-ci qui présente des vues à long terme sur l'écologie du parc et prévoit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs relatifs à l'intégrité écologique, et des dispositions visant la protection et le rétablissement des ressources, les modalités d'utilisation du parc par les visiteurs, le zonage, la sensibilisation du public et l'évaluation du rendement; il le fait déposer devant chaque chambre du Parlement. »

« Nous travaillerons de concert avec les employés de Parcs Canada et avec nos autres partenaires pour rédiger une Charte de l'Agence Parcs Canada qui énoncera les principales valeurs de l'organisation et qui sera axée sur le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux. »
(Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Une ébauche de la charte a été préparée et distribuée au personnel et aux intervenants pour consultation. On y souligne clairement le mandat de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique.

Prochaines étapes

- On compte finaliser la charte après l'avoir étudiée à la première Table ronde qui se tiendra en vertu de la *Loi de l'Agence Parcs Canada*.

« Nous veillerons à ce que l'intégrité écologique soit au centre des priorités quant au contenu des rapports déposés au Parlement en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. Le prochain *Rapport sur l'état des parcs* sera déposé au Parlement plus tard au cours de l'année. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Le récent *Rapport annuel de Parcs Canada* et le plan d'entreprise 2000–2001 font une plus grande place aux objectifs et aux mesures d'intégrité écologique. Le prochain *Rapport sur l'état des parcs* de 1999 (maintenant intitulé *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*) déposé en octobre 2000, a pour thème central l'intégrité écologique, comme ce sera le cas pour les prochains rapports.

« Nous accélérerons la désignation officielle des réserves intégrales dans les parcs nationaux du réseau. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* comporte l'exigence suivante : « S'il est recommandé dans un plan directeur – original ou modifié – qu'une zone d'un parc soit constituée en réserve intégrale, le ministre fait cette recommandation au gouverneur en conseil dans l'année suivant le dépôt du plan ou de la modification de celui-ci au titre de l'article 11. »
- Des réserves intégrales ont été désignées dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay.
- On a préparé et mis en œuvre un *Plan d'action pour la désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux* qui servira de guide à la désignation de réserves intégrales dans le réseau des parcs nationaux.

Prochaines étapes

- Dans les autres parcs nationaux, les réserves intégrales seront désignées conformément aux plans directeurs approuvés et à la nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. On prévoit que cette étape sera complétée au cours des cinq prochaines années.

Mesures supplémentaires

Plusieurs guides et directives de gestion de Parcs Canada concernant le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique sont en préparation, ont été révisés ou le seront.

Progrès accomplis à ce jour

- On a fini de préparer les directives et guides suivants :
 - guide pour la préparation d'énoncés d'intégrité écologique
 - guide sur l'évaluation environnementale des plans directeurs des parcs
 - directive sur le contrôle des espèces surabondantes
- On s'affaire à préparer les autres directives et guides suivants :
 - directive sur les espèces exotiques envahissantes
 - directive sur la gestion des données écologiques
 - directive sur la gestion des écosystèmes aquatiques
 - guide sur la conservation des écosystèmes

Créer des partenariats pour l'intégrité écologique

La Commission dit très explicitement ce que nous savons tous fort bien, et fait des recommandations positives à ce sujet : ce que nous faisons dans notre cour se répercute sur celle de nos voisins! Nos parcs nationaux partagent avec les provinces et territoires, les peuples autochtones, les propriétaires de terres privées et divers autres groupes des frontières communes dont la nature fait fi. Un grizzli sera dans un parc national un jour et en sera sorti le lendemain; l'eau polluée d'une source affectera ceux qui la consomment loin de là; les pluies acides venues de centaines de kilomètres deviennent un problème lorsqu'elles affectent les ressources des parcs nationaux; et la liste continue.

La Commission a envisagé une collaboration renouvelée et élargie entre voisins ayant ces ressources et préoccupations en partage, et Parcs Canada en fait une priorité. La nature de la concertation à entreprendre sera déterminée en collaboration avec les partenaires intéressés; le rôle constitutionnel des provinces et les droits des propriétaires privés seront respectés.

« Nous nous appliquerons à raffermir les liens et à augmenter nos activités coopératives avec les peuples autochtones, plus particulièrement au niveau local; à continuer de respecter les droits autochtones et les traités existants; et à trouver de nouvelles façons de collaborer avec les peuples autochtones en vue d'atteindre les objectifs communs que constituent la conservation, l'éducation et le développement économique. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- La ministre et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) envisagent de mettre sur pied un groupe de travail réunissant des représentants de Parcs Canada et de l'APN; cela constituerait un pas vers des consultations plus efficaces. Ce groupe de travail deviendrait un forum permettant de discuter des moyens d'assurer une meilleure communications avec les Premières Nations sur des questions d'importance primordiale.
- Une Table ronde sur le tourisme autochtone est prévue. Y participeront les deux organisations touristiques cadres autochtones et les exploitants d'entreprises touristiques autochtones.

- Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a mis sur pied un Sous-comité sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord. Ce sous-comité cherchera des occasions d'élargir le développement économique associé aux parcs nationaux dans le Nord canadien. Il a l'intention de convoquer des audiences à Ottawa et dans certaines communautés du Nord au printemps de 2001.
- La mise en œuvre de la Stratégie nationale de Parcs Canada sur l'emploi des Autochtones est jugée prioritaire. Le Programme de développement pour les jeunes autochtones a réuni l'été passé au Yukon du personnel autochtone venu de partout au pays, et près de 20 % des étudiants embauchés l'été dernier par l'entremise du Programme canadien d'emploi jeunesse étaient autochtones.
- L'Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador renferme la réserve du parc national proposée des Monts Torngat, dans le Nord du Labrador. Afin de pouvoir répondre aux futurs besoins d'emploi, un partenariat a été conclu avec la Labrador Inuit Association pour organiser et parrainer des stages de travail, de la formation et des occasions d'encadrement pour sept étudiants inuits dans le réseau de Parcs Canada.
- Un nouveau poste aux affaires autochtones a été créé et sera bientôt comblé dans le Canada atlantique. Le titulaire sera chargé de l'ensemble des questions autochtones dans les provinces de l'Atlantique.
- Voici des exemples de réalisations particulières dans les parcs nationaux :
 - La collectivité participe à la conception de la composante autochtone des nouvelles expositions du centre d'accueil de Pointe-Pelée, et des discussions préliminaires ont été entamées avec la collectivité autochtone locale de Caldwell sur les stages de travail, l'assistance technique pour la restauration de sites et le rapatriement des artefacts pour un projet de centre patrimonial.
 - À Vuntut, un programme de cartographie de la végétation par satellite de télédétection reçoit le soutien conjoint du ministère des Richesses renouvelables du Yukon et de la Première nation des Gwitchin Vuntut.
 - Dans la réserve Pacific Rim, des représentants du conseil de tribu Nuu-chah-nulth et des responsables du parc collaborent à la préparation d'un accord de gestion coopérative qui permettra d'intégrer les perspectives et les rôles des Premières nations dans la planification et la gestion des parcs et qui fera partie d'un processus de traité complet.
 - Au Nunavut, étant donné que l'unité de gestion fonctionne dans le contexte de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits, qui établissent les parcs nationaux, tout se fait dans une optique régionale (par exemple, travailler en étroite collaboration avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour avoir l'approbation de faire des recherches).
 - À Mont-Riding, la société de médecine de la nation ojibway Keeseekoowenin a facilité l'accès à la collecte de médicaments naturels pour leur usage traditionnel.
 - Forillon est à élaborer une entente avec la nation Gespeg permettant à celle-ci de se livrer à des pratiques culturelles autochtones à l'intérieur des limites du parc.
 - À Kluane, des membres des Premières nations de Champagne et d'Aishihik ont joué un rôle significatif dans le processus d'examen du plan directeur du parc national et de la réserve Kluane.

- Au Cap-Breton, la Eskasoni Fish and Wildlife Commission, Parcs Canada et le personnel de la province ont collaboré à l'élaboration d'une étude quinquennale sur l'original, laquelle donnera des possibilités d'emploi et de développement aux membres de la communauté Mi'kmaq.
- Des employés de Parcs Canada travaillent de concert avec le conseil tribal des Deh Cho sur des questions entourant la possible expansion du parc national Nahanni et la protection de l'intégrité écologique et commémorative.

Prochaines étapes

- Donner suite aux idées qui émaneront de la Table ronde sur le tourisme autochtone et du Comité sénatorial.
- Continuer à travailler de concert avec les peuples et les organisations autochtones sur tous les fronts possibles.
- Tenter d'obtenir des fonds supplémentaires pour favoriser l'amélioration des relations avec les peuples autochtones.

« Nous œuvrerons de concert avec les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones afin d'établir des partenariats en vue d'assurer une gestion axée sur les écosystèmes qui s'appuie sur une participation active aux initiatives de planification régionale, aux réserves de la biosphère, aux forêts modèles et aux initiatives liées au patrimoine mondial. »

(Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Des cadres supérieurs de Parcs Canada ont rencontré des cadres supérieurs d'autres gouvernements dans chaque province et territoire pour discuter d'actions concertées en faveur de l'intégrité écologique. La plupart appuient ces mesures; les provinces ont toutefois souligné l'importance d'une utilisation appropriée par les visiteurs et des retombées économiques connexes.
- Parcs Canada et Environnement Canada collaborent à plusieurs initiatives reliées à la gestion axée sur les écosystèmes, y compris des programmes de protection des espèces menacées. Ils ont aussi entrepris des discussions préliminaires en vue d'établir un protocole d'entente formel sur des domaines de coopération possibles tels que la surveillance.
- Un protocole d'entente a été rédigé avec le Service canadien des forêts pour des recherches forestières et de l'aménagement forestier.
- Les parcs nationaux ont pratiquement tous fait état de nombreux exemples d'efforts concertés en cours avec les autorités provinciales, municipales et autochtones. Cela va de la planification régionale au travail avec les associations touristiques locales en passant par des études et des recherches conjointes, la collaboration pour l'écologisation des infrastructures, les programmes de forêts modèles et plus encore. Voici quelques exemples de collaboration avec d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres niveaux de gouvernement :
 - Parcs Canada appuie en principe la création de la Réserve de la biosphère du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, pourvu que le comité de la réserve de la biosphère obtienne l'appui des principaux intervenants, y compris la province et les propriétaires des terres adjacentes.

- Des représentants des parcs nationaux Waterton et Banff siègent maintenant aux comités provinciaux des ressources environnementales; un représentant de Jasper y siège depuis un certain temps.
- Au Yukon, les gouvernements fédéral, territorial et des Premières nations, l'industrie touristique et les groupes de conservation ont convenu de travailler de concert à un programme d'information publique soulignant l'importance d'écosystèmes intacts, d'aires protégées et de l'ours comme symbole de l'intégrité des écosystèmes.
- Jasper continue à participer pleinement à l'élaboration d'une stratégie provinciale intégrée de gestion des ressources et d'un programme intégré de conservation du grizzli.
- Cinq parcs nationaux (Pacific Rim, Jasper, Prince Albert, Fundy et Gros Morne) continuent à titre de partenaires dans leurs programmes de forêts modèles.

Prochaines étapes

- Collaboration continue à des initiatives telles que celles susmentionnées, dans la mesure où les ressources le permettent, et recherche de ressources additionnelles.

« Nous ferons davantage progresser les valeurs des parcs en prenant une part active aux processus locaux et régionaux susceptibles de provoquer des impacts sur l'intégrité écologique des parcs nationaux et en établissant de nouveaux partenariats et arrangements coopératifs qui respectent les juridictions constitutionnelles de chacun. » (Plan d'action).

Progrès accomplis à ce jour

- Comme l'indique la mesure susmentionnée, de nombreux exemples d'efforts concertés liés aux processus locaux et régionaux sont en cours. En voici quelques exemples :
 - Le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton lance un programme d'étude de l'original auquel participent la province et la collectivité autochtone. En outre, le directeur du parc siège au comité de gestion pour la planification et la consultation en vue de la création d'une grande aire protégée provinciale adjacente.
 - Les unités de gestion de La Mauricie, de Pacific Rim et de Kootenay/Yoho/Lac Louise ont créé des postes pour travailler avec les intervenants sur des dossiers touchant les écosystèmes régionaux et pour tisser des liens avec les intervenants régionaux.
 - Les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers continuent à collaborer au plan directeur de Golden Access, à l'Étude sur le caribou des montagnes et au processus de planification de l'utilisation des terres limitrophes du parc Kootenay.
 - Waterton a aidé la Société canadienne pour la conservation de la nature à mener une campagne de financement pour appuyer les décisions prises par des propriétaires fonciers locaux de limiter le potentiel de développement sur leurs terres.
 - Fundy travaille avec le Village d'Alma et le gouvernement provincial à l'élaboration d'une installation de traitement des eaux brunes par la culture hydroponique.
 - Terra-Nova participe à l'élaboration de plans d'aménagement des forêts et d'exploitation écosystémiques pour rendre compte des valeurs multiples et s'est associé à la province dans la planification du retour de la martre d'Amérique.
 - Le personnel de Kejimikujik travaille avec les organismes provinciaux, le Service canadien de la faune et les universités à la gestion des espèces transfrontalières à risque.

- Pacific Rim a amené l'industrie et le ministère provincial des Forêts à établir des protocoles de planification et d'exploitation forestière dans les bassins versants situés à l'extérieur des parcs nationaux afin de favoriser la protection des espèces menacées, des habitats de la faune et des zones hydriques ainsi que la remise en état des espaces précédemment affectés par la coupe du bois. Ces mesures visent à faire progresser l'intégrité écologique du parc tout en favorisant un meilleur traitement de l'écosystème dans la plus récente réserve de la biosphère de l'UNESCO au Canada.
- Gwaii Haanas participe à une équipe de planification mixte par l'entremise du processus de planification à long terme de la gestion des îles de la Reine-Charlotte.
- Le parc national des Prairies est membre de plusieurs équipes de rétablissement d'espèces menacées, a mis en œuvre un programme intitulé *Programme de régénération des prairies* avec des bénévoles locaux et travaille avec des agriculteurs locaux à revégétaliser les terres cultivées.
- Jasper a pris directement part à l'évaluation environnementale de la mine Cheviot proposée, et Gros-Morne participe fortement à la planification de l'utilisation des terres et des opérations forestières dans le bassin versant de la rivière Main.
- La Mauricie participe au concept pilote de « forêt habitée », qui consiste à gérer de manière intégrée les ressources des forêts publiques situées près des centres urbains. De plus, des études sur l'ours noir et le loup se font conjointement avec les universités, et des programmes de brûlage dirigé ont lieu à l'intérieur de La Mauricie et dans les zones adjacentes avec la collaboration active de la SOPFEU (Société de protection des forêts contre les incendies).
- Pukaskwa a participé au plan directeur de la forêt de White River et a suggéré des changements à y apporter.
- Le personnel des Îles-de-la-Baie-Georgienne continue de promouvoir activement les objectifs du parc à l'appui de l'écosystème global des parcs en participant activement à des initiatives de gestion des terres provinciales en cours telles que *Des terres pour la vie* et à des initiatives privées telles que de fournir des conseils écologiques sur l'aménagement proposé d'une aire de camping par la première nation de Beausoleil.

Prochaines étapes

- Le personnel de Parcs Canada va développer plus à fond ses liens horizontaux avec les autres ministères et organismes fédéraux et les autres niveaux de gouvernement dans le traitement des questions relatives à la gestion des ressources, dans la mesure où les ressources le permettront. Par exemple, Jasper va élargir son programme de collaboration avec les ministères de l'Environnement de l'Alberta et du Canada pour atténuer les incidences de la route 40 sur le troupeau de caribous du Centre-Ouest de l'Alberta.
- La collaboration à des initiatives semblables à celles susmentionnées va se poursuivre; nous sommes à la recherche de nouvelles ressources pour accroître ces efforts.

« Nous collaborerons avec les responsables de la mise en marché des parcs nationaux et avec ceux qui fréquentent ces endroits spéciaux pour susciter une meilleure compréhension du mandat relatif à l'intégrité écologique des parcs de manière à attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments. » (Plan d'action).

Progrès accomplis à ce jour

- Parcs Canada travaille avec les responsables de la mise en marché des parcs nationaux et avec ceux qui fréquentent ces endroits pour s'assurer qu'ils comprennent le mandat d'intégrité écologique et pour les encourager à attirer aux bons endroits et au bon moment des visiteurs ayant les bonnes attentes et à participer à ce processus. Cela se fait d'un certain nombre de façons :

Collaboration avec l'industrie touristique nationale et internationale

- Comme membre des comités de direction de la Commission canadienne du tourisme, de la National Tour Association, d'Équipe Canada – Tourisme Autochtone et de Rendez-vous Canada, Parcs Canada est en mesure d'influer sur les orientations stratégiques du marketing, sur les messages de ces organisations et sur ce dont elles font la promotion.
- Le 4 janvier 2001, Parcs Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) ont signé un accord établissant les principes qui orienteront les actions conjointes des deux organismes. D'un côté comme de l'autre, on voit dans cette entente le début d'une ère nouvelle, une ère où la collaboration favorisera un tourisme durable.
- Parcs Canada contribue au Projet des meilleures pratiques/Tourisme ingénieux de l'AITC, qui vise à orienter la planification, le développement et l'exploitation des entreprises de tourisme à l'intérieur ou près des parcs nationaux.
- L'Agence Parcs Canada organise une série de présentations éducatives dans le cadre des assemblées des associations de l'industrie touristique canadienne et internationale et a été invitée à faire des présentations aux assemblées annuelles de la National Tour Association, de Rendez-vous Canada et de l'Association de l'industrie touristique du Canada.
- Parcs Canada dirige la formulation d'une stratégie nationale pour des « voyages d'apprentissage » à caractère patrimonial en collaboration avec la Commission canadienne du tourisme et des représentants de l'industrie.

Communiquer les bons messages

- Parcs Canada a mis au point un Cadre de référence national pour les messages pour l'orienter dans toutes ses communications avec les visiteurs et les Canadiens. Ce cadre, qui sera partagé avec les exploitants d'entreprises touristiques, met l'accent sur le mandat d'intégrité écologique et sur la contribution à l'identité et à la fierté canadiennes.
- Parcs Canada tente de s'assurer que tout le matériel destiné aux exploitants (par exemple les grilles tarifaires, les manuels touristiques) renferme des messages d'intégrité écologique appropriés.
- En collaboration avec la National Tour Association, Parcs Canada est à produire des guides pour les voyageurs afin d'influer sur leur perception et leur compréhension de nos parcs nationaux, sur les messages et les présentations qu'ils fournissent à leurs passagers et sur les endroits et les moments de leurs visites.

Exemples d'actions locales

- Fundy travaille avec les associations touristiques et le gouvernement provincial pour l'influencer dans sa façon de mettre le parc en marché.

- L'unité de gestion de Kootenay/Yoho/Lac Louise appuie l'élaboration de stratégies de tourisme patrimonial pour Golden et Radium Hot Springs.
- Gwaii Haanas a lancé une initiative pour s'assurer que sa stratégie de marketing concorde avec les recommandations de la Commission et d'autres discussions auront lieu avec les voyageurs de la région.
- Les Hautes-Terre-du-Cap-Breton et d'autres organisations de marketing du tourisme de l'île travaillent de concert pour veiller à ce que le marketing fait par les agences de l'île reflète les objectifs de Parcs Canada, y compris ceux liés à l'intégrité écologique.

Prochaines étapes

- Le renouvellement de l'orientation stratégique de Parcs Canada, pour que les relations externes se consacrent avant tout à informer et à influencer les Canadiens et à les amener à participer à la conservation des parcs nationaux, à les apprécier de façon sensible et à en profiter. Cela se fera par la recherche en science sociale et par l'application des données obtenues.
- La collaboration avec le secteur du tourisme dans certains parcs pour gérer l'utilisation humaine va se poursuivre.

« Nous chercherons à financer l'expansion du réseau de parcs nationaux en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes autochtones, les collectivités locales, l'industrie, des particuliers et les ONG. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Nous cherchons à obtenir, par les mécanismes budgétaires normaux, le financement à long terme requis pour élargir le réseau des parcs nationaux.

Don d'une île en cadeau aux Canadiens

Le 1^{er} juillet 2001, le Très Honorable John Ross Matheson et sa famille de Gananoque, en Ontario, ont offert à Parcs Canada de lui faire don d'une île des Mille-Isles comme cadeau de la Fête du Canada à tous les Canadiens. L'île Victoria, d'une superficie de un cinquième d'hectare, est située à Brockville, à 50 mètres de la berge. Aux dires de M. Matheson, juge à la retraite et ancien député, «*elle a vraiment trop de valeur pour appartenir à une seule personne*». C'est ainsi que, le 6 octobre 2000, l'île s'est ajoutée officiellement au Parc national des îles du St-Laurent. Cette île a une signification particulière pour le parc national parce qu'elle renferme une plantation saine de pins rigides, une espèce végétale rare dans cette région, et qui représente un facteur majeur dans l'établissement d'un habitat pour des espèces animales et végétales représentatives des écosystèmes du fleuve St-Laurent. La protection des plantations de pins rigides dans ce parc a été mise au rang des priorités parce qu'on ne trouve de telles plantations en bonne santé que dans deux autres endroits dans le parc. L'ajout de l'île Victoria contribue donc de façon importante à la protection des écosystèmes et des paysages fragiles de ce secteur.

« Nous collaborerons avec les provinces et les territoires au parachèvement de la grande famille des parcs et aires protégées. Les ministres canadiens responsables des parcs ont convenu de présenter cet été un rapport public sur la mise en œuvre de leur Énoncé d'engagement de 1992 et sur les prochaines étapes à suivre. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit un processus législatif simplifié pour l'établissement de nouveaux parcs nationaux. De plus, sept nouveaux parcs et réserves sont énumérés dans une annexe de la Loi.
- Parcs Canada a pratiquement terminé ses négociations avec la Kivallik Inuit Association en vue de l'établissement du parc national Ukkusiksalik dans la baie Wager, au Nunavut, et des négociations sont en cours pour établir une réserve de parc national dans les monts Torngat, au nord du Labrador.
- À la réunion annuelle des ministres des Parcs du 15 août 2000 à Iqaluit, au Nunavut, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des Parcs ont rendu public un rapport intitulé « *Travaillons ensemble* » – *Parcs et aires protégées au Canada* faisant état des progrès des gouvernements du pays dans le parachèvement de leurs réseaux d'aires protégées et expliquant les prochaines étapes prévues.
- Parcs Canada et Environnement Canada ont entamé des discussions en vue d'une collaboration plus efficace pour réaliser le regroupement des aires protégées du gouvernement fédéral.

Prochaines étapes

- Au moment de diffuser le rapport susmentionné, les ministres ont indiqué : « Nous admettons cependant qu'il reste beaucoup à faire, et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en vue de compléter les réseaux de parcs et d'aires protégées. »

Mesures supplémentaires

On a demandé au directeur général d'élaborer une stratégie d'interprétation claire pour communiquer avec les résidents urbains et les jeunes Canadiens.

jeunes@parcs

Mis sur pied à l'intention des écoliers de la maternelle à la huitième année, le programme **jeunes@parcs** leur propose des activités d'apprentissage amusantes et interactives qui peuvent se dérouler dans un parc, dans un site historique ou en salle de classe. Ce programme national d'éducation, lancé au printemps 2000, vise à inciter les enfants de tout le pays à devenir la prochaine génération d'intendants du patrimoine des parcs, des sites historiques et des voies navigables du Canada. Au cours de la première année, on a recueilli près de 100 000 \$ qui ont été versées à des associations participantes partout au Canada.

Dans toutes les salles de classe du pays, on aura accès à la documentation et aux programmes éducatifs offerts dans le cadre du programme **jeunes@parcs**, ce qui permettra de vaincre les obstacles à l'accès aux parcs et aux sites historiques. Le programme permettra d'accroître la compréhension des jeunes Canadiens à l'endroit des valeurs des ressources naturelles et culturelles les plus précieuses, et de notre identité canadienne.

Source : Rapport biennal 1998-2000 de Partenaires des parcs canadiens

Progrès accomplis à ce jour

- Les initiatives d'interprétation, d'éducation et de découverte de Parcs Canada constituent l'un des programmes les plus appréciés qu'offre l'Agence. Plus les Canadiens de tous âges sont renseignés à propos des parcs nationaux, plus ils peuvent appuyer efficacement le mandat de Parcs Canada. Une conscience accrue mène à la connaissance et à la compréhension, ce qui, en retour, conduit à appuyer la préservation et la représentation du patrimoine canadien. La représentation du patrimoine vise avant tout à rejoindre les Canadiens.

- À court terme :
 - Les programmes qui sont dispensés actuellement sur place seront maintenus et on continuera de soutenir un grand nombre d’associations partenaires, de bénévoles et d’entreprises pour étendre la portée de l’Agence et pour mieux faire prendre conscience des valeurs des parcs nationaux. Les programmes de découverte connaîtront une expansion modeste.
 - Parcs Canada continuera d’améliorer son site Internet en augmentant la quantité et la profondeur de son contenu éducatif.
 - On continuera de faire des efforts pour intégrer des messages de Parcs Canada dans les programmes d’études partout au pays. Des concepteurs ont déjà commencé à élaborer des contenus de cours en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta.
 - Parcs Canada a mis en place un Fonds d’innovation en communication externe pour susciter le développement de toutes nouvelles approches pour atteindre le public canadien par des programmes d’éducation publique. Dix nouveaux projets ont déjà été lancés.
 - On continuera d’utiliser des séries télévisées là où c’est possible.
- Ces objectifs serviront à appuyer les objectifs à plus long terme, qui comprendront les éléments suivants :
 - Pour communiquer plus efficacement avec les publics urbains ainsi que ceux des jeunes et des minorités ethnoculturelles, on établira partout au Canada une série de centres d’interprétation urbains. Parcs Canada entreprendra de mettre sur pied un réseau de centres de découverte, dont certains seront situés dans des centres urbains, comme le Centre canadien de découverte pour la conservation marine à Hamilton, et d’autres dans des installations existantes de Parcs Canada. Les centres d’interprétation déjà situés dans des installations et des sites existants seront réaménagés selon ce modèle lorsqu’on devra utiliser de nouveaux fonds.
 - Parcs Canada s’efforcera d’obtenir des fonds généraux du gouvernement fédéral pour aider à donner accès aux Canadiens par la voie de l’autoroute électronique. On s’attachera en priorité à élaborer une visite virtuelle des sites patrimoniaux du Canada, à donner accès au contenu canadien par la numérisation de documents de recherche originaux et à mettre à la portée des jeunes Canadiens des documents éducatifs et des voyages de découverte.
 - L’Agence consacrera cinq pour cent de son budget à la communication à l’éducation et à l’interprétation des endroits administrés par Parcs Canada.

Prochaines étapes

- Nous cherchons à obtenir des fonds additionnels pour améliorer les programmes d’interprétation des parcs nationaux et pour rejoindre les Canadiens qui n’ont peut-être pas les moyens ou l’occasion de visiter les parcs.

Les enfants goûtent aux merveilles du parc national

« La Parks and People Association et Jeunesse Canada au travail ont uni leurs forces, dans les parcs nationaux et dans les sites historiques nationaux, afin d'offrir aux enfants de cinq à dix ans un camp gratuit d'initiation à la nature. Ce camp d'après-midi axé sur la fonction d'intendance de l'environnement permet aux enfants d'explorer les caractéristiques naturelles du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Les enfants de l'endroit et ceux en visite découvrent la formation et l'érosion des dunes et approfondissent leur connaissance du pluvier siffleur, une espèce menacée qui niche partout dans le parc national. »

Tiré de l'édition du 20 juillet du journal *The Guardian* (Charlottetown)

Une planification centrée sur l'intégrité écologique

La gestion des parcs nationaux se fonde sur une saine planification. La planification cerne la vision d'ensemble et les objectifs visés par les mesures de gestion. Grâce à une bonne planification, les plans tiennent compte des grandes exigences législatives et stratégiques et les respectent tout en se conformant aux exigences et aux circonstances locales. Dans le cas des parcs nationaux, le but premier de la planification est de voir à ce qu'on ait clairement défini l'orientation à donner au maintien ou à la restauration de l'intégrité écologique et, conformément à ce but premier, à ce qu'on guide le public pour qu'il en fasse une utilisation appropriée. Des mesures ont été prises pour que les plans directeurs de Parcs Canada atteignent ce but et pour que le public intéressé soit consulté dans la préparation des plans.

« Nous réviserons le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* de manière à :

- y intégrer sans équivoque la notion d'intégrité écologique comme élément central des plans de gestion des parcs nationaux;
- y exiger un rapport quinquennal de la situation de chacun des parcs; et
- y exiger un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan de gestion. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* a été révisé pour renforcer la primauté de l'intégrité écologique et l'on est à préparer des plans directeurs en conséquence. Les deux rapports mentionnés dans la mesure ci-dessus sont maintenant requis;
- Comme cela a été mentionné précédemment, la nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* fixe de nouvelles normes d'intégrité écologique pour les plans directeurs des parcs.

Prochaines étapes

- Les plans directeurs seront préparés à partir des nouvelles normes.

« Nous examinerons par l'entremise de consultations publiques la pertinence de maintenir les activités pour les visiteurs pendant le processus de planification de la gestion des parcs. »
(Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* révisé indique clairement l'orientation à prendre pour gérer les activités des visiteurs et l'utilisation humaine des parcs. Par exemple, les plans doivent confirmer l'éventail des activités appropriées à offrir aux visiteurs et les circonstances de cette offre, déterminer les installations de base et essentielles à offrir et préciser toute limite nécessaire au développement ou à l'utilisation.

Prochaines étapes

- L'on est à préparer un cadre actualisé pour évaluer l'à-propos des activités.
- Les activités pour les visiteurs que l'on propose et qui sont nouvelles pour les parcs nationaux feront l'objet d'un examen national.

Le terrain de camping du parc national de Banff fermé à cause des ours

Le 25 août, cinq grizzlis avaient élu domicile dans le terrain de camping Two Jack et certaines aires de fréquentation diurne du parc national Banff. Les ours avaient été attirés vers cet endroit par l'abondance des fruits sauvages. Après un blitz du personnel et des médias pour informer les résidents et les visiteurs de la possibilité d'y rencontrer des ours, le directeur du parc a décidé de fermer le terrain pour le reste de la saison.

Il s'agit d'une décision importante puisque l'endroit compte 461 aires de camping, cinq aires de fréquentation diurne achalandées et de nombreux points de départ de sentiers. Auparavant, la réaction aurait été de s'occuper des ours. Cela a changé. Maintenant, ce qu'on gère, c'est l'activité humaine. On réduit ainsi la possibilité de rencontres et on permet aux ours de se nourrir de fruits sauvages et d'accumuler l'énergie nécessaire pour le long hiver. On redonna accès à ce secteur plusieurs semaines plus tard, quand il fut certain que les ours avaient quitté les lieux.

« De nouveaux plans de gestion pour les parcs nationaux Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs Waterton, ainsi que de nouveaux plans communautaires pour chacune des collectivités de parc seront très bientôt approuvés. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Les plans directeurs pour les parcs nationaux Jasper, Yoho, Kootenay et des Lacs Waterton ont été approuvés par la ministre et déposés à la Chambre.
- Les plans communautaires ont été finalisés cet automne pour Waterton, Waskesiu et Wasagaming (les plans approuvés ont déjà été mis en vigueur pour Banff et Field).
- Le processus de planification pour les plans communautaires de Jasper et de Lac Louise se poursuit.

Prochaines étapes

- Terminer les plans de Lac Louise et de Jasper.
- Déposer les plans communautaires au Parlement et demander d'en inclure les points principaux à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (description du territoire de la communauté, des zones commerciales ainsi que de la superficie commerciale maximale).

« Le rapport de la Commission sur les logements commerciaux périphériques des parcs nationaux des Rocheuses sera bientôt rendu public et sera revu selon la perspective du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Le rapport a été rendu public le 5 avril 2000.
- Parcs Canada prépare des lignes directrices pour les logements commerciaux périphériques et les auberges, lesquelles établiront une limite pour chaque établissement et augmenteront la responsabilité de chaque gestionnaire de site en matière de gérance.
- Dans le cas du point de confluence des trois vallées dans le parc national Jasper, l'on est à formuler un plan de restauration écologique pour veiller à ce qu'on se penche sur les dossiers écologiques.

Prochaines étapes

- Les lignes directrices de Parcs Canada sur les logements commerciaux périphériques et les auberges seront finalisées.

« Nous veillerons à ce que le maintien de l'intégrité écologique soit la première considération lors de l'évaluation de tout réaménagement important d'installations, de lieux d'hébergement ou d'infrastructures appartenant tant à Parcs Canada qu'aux particuliers ou aux exploitants d'entreprises. En conséquence, les réaménagements importants devraient :

- *se conformer aux plans de gestion des parcs, aux plans communautaires et aux ententes d'établissement de parc;*
- *s'appuyer sur l'analyse des besoins d'une telle installation, d'un tel lieu d'hébergement ou d'une telle infrastructure de soutien et s'avérer acceptables en vertu de notre compréhension actuelle de l'écologie;*
- *respecter les limites clairement établies en matière de développement et contenir le tracé des installations à l'intérieur de ces limites;*
- *contribuer à l'appréciation et à la compréhension des parcs nationaux par les visiteurs;*
- *protéger le patrimoine culturel;*
- *faire preuve de leadership en matière de gestion de l'environnement;*
- *fournir des logements adéquats au personnel;*
- *se conformer aux exigences d'évaluation environnementale et à celles du SGE (le Service de la gestion de l'environnement), y compris la considération des effets cumulatifs afin d'en arriver à ne provoquer aucun impact environnemental négatif net. » (Plan d'action)*

Progrès accomplis à ce jour

- Le rapport de la Commission relativement aux logements commerciaux périphériques fait l'objet d'une étude à la lumière de ces principes.
- Certains parcs (par exemple Kootenay, Yoho et la composante Lac Louise de Banff) entreprennent aussi actuellement des examens de leurs installations et de leur infrastructure à la lumière de ces principes et des grandes orientations établies dans le rapport de la Commission. L'unité de gestion Kootenay, Yoho et Lac Louise a mis sur pied un comité d'examen et utilise les principes comme base d'examen des projets proposés.

- Des limites à la croissance ont été établies dans les plans communautaires et les plans directeurs des parcs des Rocheuses.
- Nous réexaminons les plans complétés pour la réfection du bâtiment administratif du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne à Honey Harbour, sur la terre ferme. L'objectif est de réduire de beaucoup l'empreinte opérationnelle en ramenant de la principale île du parc à ce même bâtiment certaines opérations de services de garde, d'interprétation et de travaux généraux. Il se pourrait qu'on enlève sept grands bâtiments.

Prochaines étapes

- Tous les réaménagements proposés sont maintenant examinés à la lumière de ces principes.

La menace des prédateurs : le prix à payer pour vivre à la limite

« Les résidents de Banff, encore sous l'effet du choc et de la douleur causés par la mort d'une skieuse locale attaquée par un cougar, reconnaissent que la menace des prédateurs fait partie du prix à payer pour le fait de vivre à proximité de la nature sauvage. Quand les agents du parc national ont capturé un deuxième cougar que l'on croyait responsable d'une série d'attaques contre les chiens aux abords de la ville, les visiteurs et les habitants ont défendu le droit des cougars de vivre dans le parc... Les responsables du parc ont éliminé le cougar qui avait attaqué Mme Frost... M. Syme a déclaré qu'ils espéraient capturer deux ou trois autres cougars et les mettre hors d'état de nuire. Ils ne seront pas relocalisés. Les environnementalistes ont salué la retenue dont les autorités du parc ont fait preuve à cette occasion. M. Gareth Thomson, directeur de la formation du chapitre Calgary-Banff de la Société des Parcs canadiens et de la faune, déclara que les gens ne devraient pas s'attendre à être parfaitement en sécurité s'ils choisissent de vivre à proximité de la nature sauvage. »

Source:

Globe and Mail, Toronto

Vendredi, le 5 janvier 2001

Le renouvellement de Parcs Canada en soutien de son mandat sur l'intégrité écologique

Parcs Canada prend des mesures pour mieux harmoniser son organisation avec l'objectif primaire de protéger l'intégrité écologique. À court terme, il faudra donc donner au personnel la formation et les outils nécessaires pour mener à bien cette priorité, clarifier les responsabilités, veiller à ce que les décisions soient fondées sur les connaissances scientifiques existantes et améliorer le dialogue avec le personnel. À long terme, à mesure que les fonds seront disponibles, Parcs Canada pourra embaucher d'autres scientifiques, planificateurs et techniciens. Tout cela a pour but de faire comprendre que l'intégrité écologique est la responsabilité de chacun et la première priorité dans la gestion des parcs nationaux.

« Nous créerons le poste de directeur exécutif, Intégrité écologique. Son titulaire sera membre de plein droit du Comité exécutif de Parcs Canada. Sa fonction en fera le responsable national de l'intégrité écologique pour toute l'organisation. Il recommandera une stratégie scientifique nationale et fera régulièrement rapport au Comité sur la situation de l'intégrité écologique. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Nik Lopoukhine a été nommé directeur exécutif de l'intégrité écologique, le 27 juin 2000. M. Lopoukhine est un écologiste possédant une vaste expérience nationale et internationale.
- Un chef de projet pour la mise en œuvre de l'intégrité écologique a également été embauché, de même qu'un chef de la science des écosystèmes.

« Nous veillerons à diffuser les informations scientifiques pertinentes à la prise de décision à chacun des paliers de gestion de Parcs Canada. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Un Comité pour le développement de la stratégie scientifique des parcs nationaux formé de représentants de toute l'Agence a été mis sur pied pour déterminer les exigences scientifiques à long terme, y compris les sciences sociales, en matière d'intégrité écologique;
- Toutes les unités de gestion s'affairent à prendre des mesures pour veiller à ce que les dossiers de nature scientifique et écosystémique soient représentés à la table de gestion en veillant à ce qu'un gestionnaire des sciences ou des écosystèmes fasse partie de l'équipe de gestion; on veut ainsi s'assurer que les décisions soient écologiquement saines.

Prochaines étapes

- Trouver de nouvelles ressources afin de renforcer la capacité scientifique.

« Nous renforcerons les responsabilités et l'imputabilité des gestionnaires de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Le profil des compétences des gestionnaires supérieurs et les énoncés de qualités pour les postes ont été renforcés afin d'y refléter plus clairement les responsabilités en matière d'intégrité écologique.
- Au niveau des parcs, une obligation de rendre annuellement des comptes publics sur la mise œuvre du plan directeur du parc a été intégrée au *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*.

Prochaines étapes

- Renforcer l'obligation de rendre des comptes sur l'écologie dans les examens annuels des plans d'affaires.

« Nous développerons et mettrons en œuvre un programme de formation et d'orientation en matière d'intégrité écologique destiné au personnel de Parcs Canada, à ses gestionnaires ainsi qu'à ses partenaires. Ce programme sera mis en œuvre au cours des deux prochaines années » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Un programme national de formation à l'intégrité écologique a été créé et mis en branle pour le personnel de Parcs Canada. Un cours pilote a été donné en décembre. Tout le personnel recevra une formation de base et certains recevront une formation plus poussée.
- Environ 400 000 \$ ont été réaffectés à cette initiative prioritaire au cours de l'exercice financier actuel.

- De nouvelles activités de formation sont aussi entreprises à l'échelle locale. Par exemple, le personnel d'été des services d'interprétation et d'accueil des parcs nationaux Kejimikujik et des Îles-de-la-Baie-Georgienne a reçu de la formation sur les messages d'intégrité écologique.

Prochaines étapes

- Le programme national de formation et d'orientation sera complètement mis en œuvre au cours des deux prochaines années. Si les ressources le permettent, cette formation sera offerte aux partenaires de Parcs Canada.

« Les gestionnaires de Parcs Canada engageront une discussion ouverte avec le personnel au sujet de la mise en œuvre de cette réponse au rapport de la Commission. Le programme de formation en intégrité écologique s'inspirera de cette discussion. » (Plan d'action)

Progrès accomplis à ce jour

- Extrait de la lettre du directeur général au personnel : « Comme l'intégrité écologique est l'affaire de tous, je vous encourage à réfléchir sur les meilleurs moyens à prendre au sein de votre milieu de travail pour entreprendre des actions et pour favoriser un meilleur travail d'équipe afin d'assurer notre succès. »
- Toutes les unités de gestion ont engagé avec les gestionnaires et le personnel une discussion sur le rapport de la Commission, sur le Plan d'action et sur leurs implications pour leur propre unité de gestion. De nombreuses unités de gestion et de nombreux parcs ont pris des mesures supplémentaires. Par exemple :
 - L'unité de gestion du Yukon a tenu un atelier spécial d'une journée auquel il a invité un membre de la Commission.
 - Terra-Nova a encouragé les membres du personnel à trouver des moyens d'appliquer les recommandations sur leur propre lieu de travail.
 - D'autres parcs ont tiré profit des séances d'orientation annuelles du printemps à l'intention des employés pour mettre le rapport en lumière.
 - Certains parcs, comme celui des Lacs Waterton, ont mis sur pied des unités de travail multifonctionnelles pour mettre en œuvre des recommandations particulières.
 - Les unités de gestion du Québec ont tenu des séances d'information à l'intention des employés, au cours desquelles des membres du secrétariat de la Commission ont fait des présentations sur le rapport et ont répondu aux questions.
- L'intégrité écologique figure régulièrement à l'ordre du jour des Forums de la haute direction de Parcs Canada.

Prochaines étapes

- Poursuivre le dialogue avec le personnel pour veiller à ce que l'intégrité écologique soit la première priorité.
- Intégrer les considérations en matière d'intégrité écologique à l'obligation de rendre compte du personnel ou aux examens du rendement.

Les stratégies à long terme et les besoins de financement qui s’y rattachent

Aux dires de la Commission : « La mise en œuvre réussie des différents programmes, initiatives et recommandations décrits dans le deuxième volume du rapport de la Commission exigera un appui ferme à long terme de la part du gouvernement fédéral sur le plan des finances et des ressources. Parcs Canada doit appuyer le dévouement de son personnel en affectant les ressources financières et humaines nécessaires au progrès de la cause de l’intégrité écologique. »

Plusieurs des initiatives susmentionnées déjà en cours devront être financées davantage pour en assurer la mise en œuvre entière et efficace. De plus, bon nombre des recommandations importantes de la Commission nécessitent un financement accru pour que Parcs Canada puisse seulement commencer à les réaliser avant de procéder ensuite à leur pleine mise en œuvre.

À la suite du rapport de la Commission en mars 2000, on a préparé, pour donner suite aux recommandations de la Commission, des stratégies et un plan de financement que l’on étudie dans le cadre du processus budgétaire du gouvernement.

Il faut aussi accroître le financement si l’on veut atteindre les objectifs prioritaires de Parcs Canada, soit de tenir l’engagement du gouvernement d’élargir les réseaux de parcs et de protéger l’investissement du Canada dans les actifs des parcs et les ressources culturelles. Le présent rapport ne porte que sur les mesures en cours pour obtenir les nouveaux fonds à long terme que nécessite l’amélioration de l’intégrité écologique des parcs nationaux. Mais l’on s’efforce tout autant d’obtenir des fonds pour les deux autres domaines prioritaires.

L’opinion de la Commission sur une stratégie d’intégrité écologique à long terme

L’un des principaux messages de la Commission était que Parcs Canada n’a pas la capacité scientifique critique pour assurer une gestion centrée sur l’intégrité écologique. La Commission recommande de nouveaux investissements majeurs de 328,3 millions de dollars sur cinq ans et des investissements de 85,5 millions de dollars par année par la suite pour combler les besoins internes et pour travailler avec les chercheurs externes, les collectivités de parc adjacentes, les intérêts commerciaux et d’autres résidents des écosystèmes globaux au sein desquels se trouvent les parcs nationaux (tableau 1).

Selon la Commission, le plus grand défi de Parcs Canada sera de mieux recentrer sa culture organisationnelle sur la conservation. La Commission recommande à Parcs Canada d’améliorer sa gestion de l’intégrité écologique et son obligation de rendre compte en la matière avant qu’on ne lui consente de nouveaux fonds, et ce :

- ✓ en créant un poste de cadre supérieur responsable de l’intégrité écologique, membre à part entière du Comité exécutif de Parcs Canada
- ✓ en élaborant une charte centrée sur l’intégrité écologique
- ✓ en élaborant un programme d’orientation vers l’intégrité écologique pour tout son personnel
- ✓ en révisant les lignes directrices relatives à la planification de gestion des parcs pour les centrer sur l’intégrité écologique
- ✓ en publiant dans la Gazette l’établissement d’aires de milieu sauvage dans deux parcs nationaux et en annonçant qu’on fera de même dans tous les parcs nationaux d’ici cinq ans
- ✓ en revoyant les lignes directrices pour réorienter le marketing

Tableau 1 : Financement recommandé par la Commission

Millions de \$	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	Total
Sciences et planification						
Capacité scientifique	10,0	18,0	24,0	28,0	28,0	108,0
Éducation du personnel	0,7	1,3	2,0	2,0	2,0	8,0
Appui à la recherche externe	1,3	2,7	3,5	3,5	3,5	14,5
Centres de données sur la conservation	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
Questions de recherche émergentes	0,4	0,6	0,8	1,0	1,0	3,8
Surveillance et réhabilitation						
Surveillance de l'intégrité écologique	0,8	1,6	2,4	3,2	3,9	11,9
Surveillance atmosphérique	1,2	0,6	0,6	0,6	0,6	3,6
Restauration de sites	1,0	3,0	5,0	5,0	5,0	19,0
Rétablissement du feu	1,2	2,4	3,6	4,8	6,0	18,0
Bâtir des partenariats						
Peuples autochtones	1,0	3,0	5,0	5,0	5,0	19,0
Intégration régionale	10,0	15,0	20,0	20,0	20,0	85,0
Communiquer avec les Canadiens						
Interprétation et communication externe	2,5	5,0	7,5	10,0	10,0	35,0
Total	30,6	53,7	74,9	83,6	85,5	328,3

- ✓ en révisant le codage dans le système de rapports financiers pour suivre les dépenses d'intégrité écologique
- ✓ en préparant une stratégie d'intégrité écologique à long terme.

Ces mesures, ou conditions préalables, ont été prises. Il est maintenant temps de se concentrer sur la situation à long terme.

Aperçu de la stratégie à long terme de Parcs Canada

Dans le cadre du processus budgétaire, Parcs Canada a formulé à l'intention du gouvernement une stratégie à long terme qui découle directement des recommandations de la Commission, et dont les éléments prioritaires sont les suivants :

Améliorer la capacité opérationnelle

La Commission a conclu que Parcs Canada fait face à un grave manque de capacité, tant dans les sciences naturelles que sociales, et ne peut donc pas être assuré du degré de certitude des décisions relatives à l'intégrité écologique ou aux risques inhérents.

La gestion adaptative est le moyen le plus efficace de composer avec l'incertitude de la nature. Il faut, par cette approche, que des scientifiques fassent partie des équipes de gestion afin de concevoir des stratégies en tant qu'expériences contrôlées, de prédire leurs résultats, de surveiller les changements à court et à long terme et d'apporter des modifications pour obtenir les résultats souhaités en mettant à profit les connaissances acquises.

La surveillance et l'adaptation doivent être continues et se faire sur une base pluriannuelle dans le cas de la gestion de l'utilisation humaine et de l'atténuation des impacts et heure par heure lorsqu'il s'agit du feu ou de la faune. Pour y arriver, on ne peut avoir recours seulement à l'expertise externe. D'où l'obligation d'améliorer le noyau des capacités scientifiques et technologiques de Parcs Canada afin de pouvoir :

- mettre à jour et maintenir les inventaires des ressources et les données de référence
- choisir des indicateurs, des points de repère et des objectifs d'intégrité écologique
- surveiller, analyser et donner des conseils aux décideurs
- intégrer les considérations relatives à l'intégrité écologique dans les plans directeurs des parcs
- exercer un rôle de client averti pour déterminer le besoin de recherche à contrat et de gestion active et pour surveiller et évaluer celles-ci
- faire suffisamment de recherche appliquée sur des menaces précises pour tenir les connaissances à jour et perfectionner les compétences professionnelles
- évaluer les incidences environnementales pour s'assurer de l'absence d'incidences environnementales négatives nettes dans les collectivités
- établir des partenariats pour l'écosystème global en nouant des relations, en évaluant les questions émergentes, en déterminant le besoin de projets précis et en évaluant les résultats.

Cette capacité accrue permettrait à Parcs Canada de coopérer pleinement avec Environnement Canada et avec d'autres ministères à vocation scientifique à la réalisation de projets comme ceux de la réserve de la biosphère et des forêts modèles. Il pourrait aussi donner des avis plus opportuns et plus complets pour aider à établir la famille fédérale d'aires protégées et le rôle de celles-ci dans l'élaboration de projets de grande envergure fondés sur les écosystèmes.

Surveiller et réhabiliter les écosystèmes endommagés

La Commission estime nécessaire de restaurer les processus biologiques, les éléments du paysage et les espèces lorsqu'il semble raisonnable de penser que l'intégrité écologique sera compromise si on ne le fait pas. Les domaines qui nécessitent des fonds additionnels sont le rétablissement du feu, la restauration des sites ainsi que la surveillance écologique et atmosphérique. L'accroissement de la surveillance dans les parcs nationaux permettrait de mettre à l'essai et de perfectionner les indicateurs utilisés pour le système fédéral de rapport sur l'état de l'environnement et pour le partage de protocoles au moyen du réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSÉ).

La vaste gamme des mesures d'atténuation requises et leur nature pluriannuelle donnent à penser que le travail de restauration sera une entreprise de longue haleine. Pour réduire l'abondance de l'agropyre dans le parc national des Prairies, par exemple, il a fallu quatre années d'essais expérimentaux sur de petites parcelles avant de passer aux traitements à grande échelle. Il faudra beaucoup plus de temps pour redonner à des milliers d'hectares de parcs une partie de leur caractère et de leur fonction de prairie indigène.

La Commission affirme que les parcs nationaux sont des endroits spéciaux où les ressources naturelles sont les plus fortement protégées. Par conséquent, leurs installations, leurs lotissements urbains et leurs installations commerciales devraient également être des modèles de viabilité de l'environnement.

Lors de la réfection d'une infrastructure du parc, des améliorations sont apportées pour respecter les normes environnementales actuelles. Les technologies environnementales de pointe dépassent parfois ces normes et coûtent habituellement plus cher.

La stratégie de Parcs Canada comprend un moyen de mettre l'accent sur l'écologisation des opérations et des infrastructures des parcs nationaux. Les fonds demandés pour procéder à court terme à la réfection des installations existantes vont nous permettre de respecter les normes existantes.

À long terme, nous comptons faire des installations et des procédures opérationnelles de Parcs Canada des modèles de gestion environnementale de pointe. Une excellente occasion nous est offerte de faire des parcs nationaux des lieux de présentation et des terrains d'essai pour les technologies environnementales les plus avancées. En particulier, les collectivités des parcs nationaux devraient servir à l'avenir de réseau de collectivités environnementales modèles pouvant être montrées en exemple à l'échelle nationale et internationale. Parcs Canada va travailler avec d'autres ministères pour réaliser cette vision à l'aide des programmes fédéraux existants.

Faire connaître aux Canadiens les avantages de la conservation des écosystèmes

La Commission souligne que l'interprétation et la communication externe sont des outils de gestion essentiels pour faire comprendre l'importance des aires protégées et pour sensibiliser le public à la dure réalité des problèmes environnementaux affectant les parcs nationaux. Le défi consiste à utiliser les données scientifiques des programmes de recherche, de surveillance et de gestion active pour mettre au point des expériences d'apprentissage significatives quant à l'utilisation appropriée et viable des parcs. Ce que l'on souhaite, c'est de changer les comportements personnels et de motiver les gens à militer en faveur de la protection des écosystèmes parce que cela concerne leur vie.

La Commission fait remarquer que non seulement Parcs Canada n'a pas la capacité de produire de l'information dans les sciences sociales et naturelles, mais qu'il a de surcroît perdu bon nombre des interprètes professionnels qualifiés dont on avait besoin pour concevoir et livrer les messages de conservation. En outre, certains des renseignements, des messages, des installations et des moyens maintenant utilisés sont démodés, si bien qu'ils n'arrivent souvent pas à capter l'attention des gens.

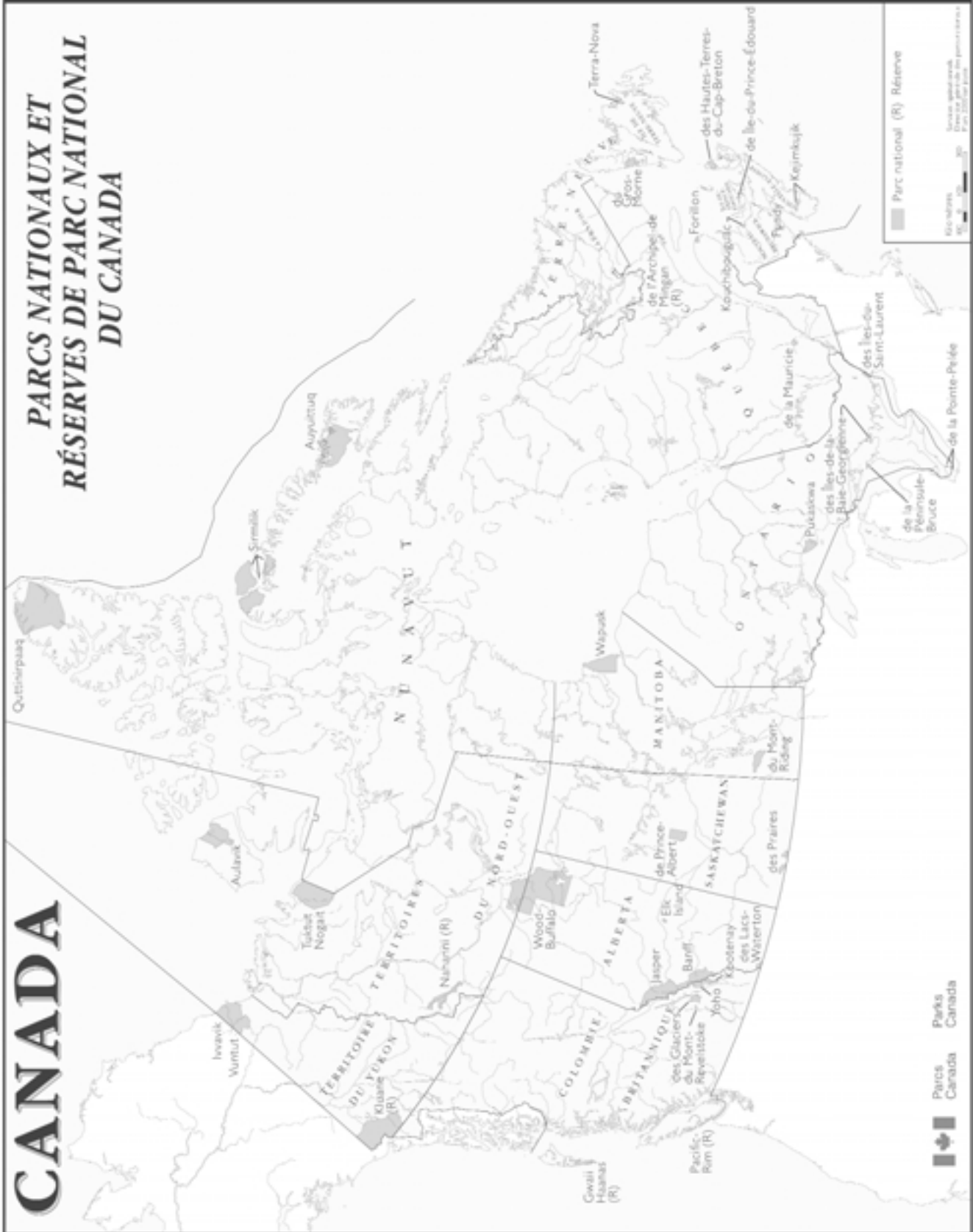
Dans sa stratégie, Parcs Canada cherche à trouver des fonds pour mettre en œuvre son Programme de renouveau de la mise en valeur du patrimoine. Pour cela, il lui faudrait faire de la recherche supplémentaire pour segmenter les auditoires et déterminer la meilleure façon de communiquer avec eux. Il lui faudrait aussi déterminer les types de messages auxquels les auditoires sont réceptifs et les techniques de communication, les moyens et les endroits les plus appropriés pour les leur livrer. Au nombre des autres priorités, il y a la communication de messages dans les collectivités urbaines par le truchement des programmes et des installations communautaires de communication externe, l'amélioration du contenu du site Internet très réussi de Parcs Canada et les efforts pour joindre les jeunes du Canada en développant des programmes d'études en collaboration avec les enseignants. Ces priorités s'articulent autour d'un cadre de professionnels qualifiés formulant et communiquant des messages précis de conservation. Le rétablissement de cette capacité est un élément central de la stratégie à long terme.

Bâtir des partenariats en guise d'appui à l'intégrité écologique

Tout au long de son rapport, la Commission recommande que l'on travaille en collaboration avec les gouvernements, les organisations et les particuliers (p. ex. passer des contrats avec des instituts scientifiques et des universités pour faire de la recherche et élaborer conjointement des programmes avec des exploitants d'entreprises touristiques patrimoniales pour communiquer des messages de conservation). Dans deux cas toutefois, la Commission a jugé nécessaire d'établir des sources de financement distinctes afin d'appuyer des partenariats : pour soutenir l'intégration régionale dans le premier et pour renforcer les liens avec les peuples autochtones dans le second.

Environ 85 % des stress que subissent les parcs nationaux sont au moins de portée régionale et ont une source extérieure aux parcs nationaux. De plus, des éléments significatifs des écosystèmes des parcs nationaux tels que les voies de migration dépassent les frontières des parcs. C'est pourquoi on ne peut maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux qu'en travaillant à l'intérieur d'écosystèmes plus grands. Des mécanismes tels que les réserves de la biosphère et les forêts modèles sont précieux parce qu'ils amènent les gens à discuter des questions touchant les écosystèmes, et Parcs Canada cherche des fonds pour entretenir des relations de collaboration avec les associations communautaires, les bénévoles et les autres organisations vouées à la conservation afin de partager son expertise scientifique et d'entreprendre des actions concrètes avec eux. Parcs Canada a besoin de ressources additionnelles pour être en mesure d'augmenter ses efforts pour travailler efficacement avec ses partenaires à l'intérieur d'écosystèmes régionaux.

Si Parcs Canada a grandement multiplié ses liens avec les peuples autochtones, la Commission reconnaît qu'il faut aller plus loin. Elle recommande donc l'attribution de fonds supplémentaires pour accélérer et soutenir cette collaboration. Cela aussi fait partie de la stratégie à long terme de Parcs Canada. Avec de nouveaux fonds, la première priorité serait de bâtir des partenariats efficaces pour l'intégrité écologique par l'entremise d'un processus de réparation, d'éducation et de sensibilisation culturelle. Des ateliers et des rencontres auraient lieu pour formuler une vision commune afin de gérer les parcs nationaux et englober les collectivités autochtones avoisinantes au sein des écosystèmes globaux. La collaboration aux projets éducatifs comporterait la sensibilisation du public au rôle des peuples autochtones dans les écosystèmes, la sensibilisation du personnel de Parcs Canada à la culture autochtone et à son rôle dans l'intégrité écologique et la sensibilisation des collectivités autochtones aux questions touchant les écosystèmes. Cela fait, nous chercherions de nouvelles occasions de faire participer les collectivités autochtones dans les dossiers relatifs aux écosystèmes.



PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES DE PARC NATIONAL (R) DU CANADA

Parc/Réserve (R)	Année l'entente	Année de création	Superficie du parc (km ²)
1) Banff (Alb.)	-	1885	6 641,0
2) Glaciers (C.-B.)	-	1886	1 349,3
3) Yoho (C.-B.)	-	1886	1 313,1
4) Lacs-Waterton (Alb.)	-	1895	505,0
5) Jasper (Alb.)	-	1907	10 878,0
6) Elk Island (Alb.)	-	1913	194,0
7) Mont-Revelstoke (C.-B.)	-	1914	259,7
8) Îles-du-Saint-Laurent (Ont.)	-	1914	8,7
9) Pointe-Pelée (Ont.)	-	1918	15,0
10) Kootenay (C.-B.)	-	1920	1 406,4
11) Wood Buffalo (Alb. et T.N.-O.)	-	1922	44 802,0
12) Prince-Albert (Sask.)	-	1927	3 874,3
13) Mont-Riding (Man.)	-	1929	2 973,1
14) Îles-de-la-Baie-Georgienne (Ont.)	-	1929	25,6
15) Hautes-terres-du-Cap-Breton (N.-É.)	-	1936	948,0
16) Île-du-Prince-Édouard (Î.P.-É.)*	1937/51/74/98	1938	27,0
17) Fundy (N.-B.)	-	1948	205,9
18) Terra-Nova (T.-N.)	1957/78/83/98	1957	399,9
19) Kejimikujik (N.-É.)	1967	1974	403,7
20) Kouchibouguac (N.-B.)	1969/71/75	1979	239,2
21) Pacific Rim (C.-B.) (R)**	1970/73/77/87/92	-	285,8
22) Forillon (Qc)	1970	1974	240,4
23) La Mauricie (Qc)	1970	1977	536,1
24) Pukaskwa (Ont.)	1971/78	-	1 877,8
25) Kluane (Yukon) (R)	1972/93	1976	22 013,3
26) Nahanni (T.N.-O.) (R)	1972	1976	4 765,2
27) Auyuittuq (Nunavut)***	1972/93/99	1976	19 707,4
28) Gros-Morne (T.-N.)	1970/73/78/83	-	1 805,0
29) Prairies (Sask.)	1975/81/88/91/96	-	906,4
30) Archipel-de-Mingan (Qc) (R)	-	1984	150,7
31) Ivvavik (Yukon)	1984	1984	10 168,4
32) Quttinirpaaq (Nunavut)***	1986/99	1988	37 775,0
33) Péninsule-Bruce (Ont.)	1987	-	154,0
34) Gwaii Haanas (C.-B.) (R)	1987/88/90/93/94/96	1996	1 495,0
35) Aulavik (T.N.-O.)	1992	-	12 200,0
36) Vuntut (Yukon)	1993	1995	4 345,0
37) Wapusk (Manitoba)	1996	-	11 475,0
38) Tukut Nogait (T.N.-O.)	1996	1998	16 340,0
39) Sirmilik (Nunavut)***	1933/99	-	22,252,0
TOTAL			244 540,0
<p>«Année de l'entente» fait référence à l'année du protocole d'entente ou d'une entente fédérale-provinciale pour créer un parc national.</p> <p>«Année de création» fait référence à l'année où le parc a été officiellement créé par décret, proclamation ou promulgation.</p> <p>(R) Réserve de parc national : une réserve de parc national est une aire mise de côté à des fins de création de parc national en attendant le règlement de toute revendication territoriale autochtone. Durant cette période d'attente, la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> s'applique et les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage peuvent se poursuivre. D'autres mesures temporaires peuvent également comporter la participation de membres de la communauté autochtone à la gestion de la réserve de parc.</p> <p>* Les documents de 1937/51 sont des actes de transport plutôt que des ententes pleines et entières.</p> <p>** La mesure de la superficie du parc ne vise que la partie terrestre.</p> <p>*** Mesure de la superficie du parc devant faire l'objet d'un examen par l'arpenteur en chef.</p>			
Terres mises en réserve aux fins de la création d'un parc national	Année de mise en réserve	Superficie (Km ²)	
du Bras-Est-du-Grand-Lac-des-Esclaves (T.N.-O.)	1970	7 150,0	
Tukut Nogait (T.N.-O.)	1995	11 850,0	
Ukkusiksalik (Wager Bay) (Nunavut)	1996	23 600,0	
du Nord de l'Île-de-Bathurst (Nunavut)	1996	8 700,0	
TOTAL			51 300,0
GRAND TOTAL			295 840,0

DEUXIÈME PARTIE :

MESURES POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

La deuxième partie du présent rapport décrit les mesures qui ont été, sont ou seront prises pour donner suite aux 127 recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique. Un tableau présente cette information dans l'ordre des chapitres du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique. Chaque recommandation fait l'objet d'une entrée, mais par souci de concision, nous n'avons pas reproduit les nombreuses sous-recommandations du rapport. Parcs Canada reconnaît néanmoins l'importance de ces sous-recommandations, et les mesures décrites ci-après s'y rapportent tout autant qu'aux recommandations principales.

Les définitions suivantes sont utilisées pour décrire le degré de réalisation des mesures :

- FAIT :** La mesure prise pour mettre en œuvre la recommandation est complétée.
- EN COURS :** L'orientation initiale a été déterminée et l'action va être entreprise progressivement, ou il y a encore du travail à accomplir avant que la mise en œuvre ne soit terminée.
- FINANCEMENT :** La recommandation ne peut être mise en œuvre sans ressources supplémentaires et il faudra recourir à une demande de financement.

Dans quelques cas, aucune de ces définitions ne s'applique.

Chapitre 1 : Une obligation sacrée		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(1-1) Nous recommandons que la définition suivante soit adoptée pour désigner l'intégrité écologique : « C'est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance de ses espèces indigènes et de ses communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »		FAIT. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> contient la définition suivante de l'intégrité écologique : « L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »
Chapitre 2 : Vers une culture de conservation		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(2-1) Ce message sera transmis d'autant plus facilement si la ministre fait en sorte que le Projet de loi C-70, (ou ceux qui lui succéderont), énonce clairement et sans réserve que la protection de l'intégrité écologique est la priorité des parcs nationaux, un objectif que Parcs Canada peut atteindre grâce à une gestion orientée en ce sens.		FAIT. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> dit clairement que l'intégrité écologique est la première priorité pour les parcs nationaux. L'article 8 (2) affirme que « la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour les aspects de la gestion des parcs. »

Chapitre 2 : Vers une culture de conservation (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(2-2) Conformément à l'article 16 (1) de la Loi sur l'Agence Parcs Canada, nous recommandons que d'ici six mois, Parcs Canada amorce la révision de l'ébauche actuelle de la charte énonçant les valeurs fondamentales de l'organisation en regard de ses objectifs primordiaux et de son mandat fondamental. Pour la Direction générale des parcs nationaux de l'Agence Parcs Canada, ces valeurs fondamentales devraient essentiellement tourner autour de la notion de l'intégrité écologique. Afin de s'assurer que cette charte est bien comprise et adoptée par tous les membres du personnel, tout en reflétant l'objectif premier de l'organisation, Parcs Canada devrait favoriser un processus de participation de la base en cherchant à obtenir les commentaires de tous les membres de l'organisation, des premiers échelons jusqu'aux niveaux hiérarchiques les plus élevés.</p>	<p>Une charte va donner au personnel de Parcs Canada et au public canadien un énoncé clair des valeurs qui sont essentielles au mandat de Parcs Canada, y compris la primauté de l'intégrité écologique dans la gestion des parcs nationaux et les principes qui gouvernent les services de Parcs Canada au public.</p>	<p>EN COURS. Une ébauche de la charte de l'Agence Parcs Canada a été distribuée aux employés en juillet 2000 pour qu'ils la commentent. On l'a par la suite distribuée aux intervenants. On prévoit que cette charte sera étudiée à la première Table ronde qui se tiendra en vertu de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> et qu'elle sera ensuite approuvée.</p>
<p>(2-3) Nous recommandons que d'ici six mois, Parcs Canada entreprenne d'abandonner le langage des affaires au profit d'un vocabulaire mettant davantage l'accent sur l'intégrité écologique et la conservation.</p>	<p>Les divers termes « d'affaires » cités sont d'usage courant au sein du gouvernement et sont largement acceptés ou sont définis dans les lois, comme la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>.</p>	<p>Parcs Canada va continuer à utiliser la terminologie gouvernementale normalisée, mais va mettre l'accent sur son mandat de conservation dans ses activités de communication. Par exemple, nous continuerons d'utiliser les termes « directeur général », « plan d'affaires » et « revenu ».</p>
<p>(2-4) Nous recommandons que Parcs Canada adopte un programme détaillé d'orientation et de formation permanentes en matière d'intégrité écologique, le premier volet devant être conclu d'ici 18 mois pour tous les employés actuellement en poste, incluant les contractuels, associations coopérantes, partenaires et autres collaborateurs, comme les exploitants commerciaux à l'intérieur des limites des parcs. Il y aurait lieu d'inclure une telle formation dans le cadre des séances d'orientation à l'intention de tous les nouveaux employés. Au bout de trois ans, demander à un tiers d'examiner le programme d'orientation pour en évaluer l'état et cerner les besoins ultérieurs.</p>	<p>Auparavant, la formation à l'intégrité écologique s'adressait à un nombre relativement petit d'employés aux fonctions spécialisées (p. ex. le Service des gardes de parc) de Parcs Canada.</p>	<p>EN COURS. Nous avons élaboré un programme de formation et d'orientation en matière d'intégrité écologique. L'essai pilote du programme a eu lieu en décembre. Tout le personnel y participera au cours des 19 prochains mois. Le programme sera évalué à fond après sa mise en œuvre.</p>

Chapitre 2 : Vers une culture de conservation (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(2-5) Nous recommandons que Parcs Canada examine et évalue sa structure actuelle, en regard de sa capacité à maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux. Quelle que soit la restructuration envisagée, nous proposons que les lignes directrices suivantes soient adoptées en vue de l'atteinte des buts visés pour l'intégrité écologique...</p>		<p>EN COURS. Les mesures suivantes ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un directeur exécutif de l'intégrité écologique, un chef de projet à la mise en œuvre de l'intégrité écologique et un chef de la science des écosystèmes ont été embauchés. • La mise valeur du patrimoine, l'éducation et la communication externe ont été conjuguées aux relations externes pour offrir une vision et des messages cohérents. • Nous sommes à renforcer divers systèmes de reddition de comptes, comme l'a recommandé la Commission. <p>Aucun autre changement structurel important n'est envisagé en ce moment.</p>
<p>(2-6) Nous recommandons que Parcs Canada prenne les dispositions requises, en relation avec la dotation en personnel et la formation, pour s'assurer que la protection de l'intégrité écologique devienne la préoccupation première de tous au sein de l'organisation, par exemple...</p>	<p>La protection de l'intégrité écologique n'est pas la préoccupation première traditionnelle de tous les employés de Parcs Canada. Des efforts importants seront requis à long terme pour opérer les changements envisagés.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada a renforcé le profil des compétences et l'énoncé de qualités des postes de cadre supérieur afin d'y refléter plus clairement les responsabilités en matière d'intégrité écologique. Là où c'est possible, on s'efforcera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer les descriptions de travail et les critères de recrutement en fonction des connaissances et de l'expertise en matière d'intégrité écologique; • renforcer l'évaluation de l'élément d'intégrité environnementale du rendement au travail. <p>Les scientifiques vont participer plus directement aux décisions, la priorité étant de dispenser des conseils scientifiques éclairés aux gestionnaires des parcs.</p> <p>Parcs Canada a créé le poste de directeur exécutif de l'intégrité écologique. Le directeur exécutif est membre à part entière du Comité exécutif de Parcs Canada et le cadre supérieur pour toutes les décisions exécutives concernant l'intégrité écologique. À ces mesures se grefferont une orientation et une formation en matière d'intégrité écologique pour tout le personnel (voir ci-dessus).</p>

Chapitre 2 : Vers une culture de conservation (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(2-7) Nous recommandons que Parcs Canada améliore les mécanismes d'imputabilité de façon à pouvoir progressivement se rapprocher de l'objectif de protection de l'intégrité écologique. Ces mécanismes comprennent...	Les mécanismes d'imputabilité existants tels que les évaluations annuelles peuvent être améliorés. L'on pourrait également explorer d'autres mesures, comme la reconnaissance et les récompenses, tel que recommandé.	EN COURS. Parcs Canada va donner suite aux recommandations particulières. Par exemple, un nouveau rapport sur l'état du parc sera requis pour chaque parc au début de chaque cycle de planification de gestion, comme cela est recommandé au chapitre 3. Un programme de récompenses visant à reconnaître l'excellence de la contribution du personnel à l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada sera lancé au cours de l'année à venir. De la formation additionnelle liée au codage des dépenses a été instituée; on y met davantage l'accent sur l'exactitude du codage pour assurer l'intégrité des données.
(2-8) À quelque niveau décisionnel que ce soit, nous recommandons que Parcs Canada adopte un processus de décision transparent, grâce notamment à l'enregistrement officiel des décisions et à l'adoption d'une stratégie visant à communiquer les raisons qui les motivent.	Il s'agit là d'un élément fondamental des objectifs de Parcs Canada. Il y a place à amélioration.	EN COURS. Le directeur général va encourager tous les gestionnaires à faire participer plus efficacement le personnel aux décisions et à communiquer les raisons des décisions qui sont prises.
(2-9) Nous recommandons que Parcs Canada initie un dialogue interne au sujet de la gestion et du maintien de l'intégrité écologique, grâce aux mesures suivantes...	Les employés ont été très intéressés par la réponse de Parcs Canada au rapport de la Commission et un vaste débat sur les questions relatives à l'intégrité écologique a été lancé. L'on est généralement favorable à l'idée d'améliorer la capacité de Parcs Canada de protéger l'intégrité écologique.	EN COURS. Chaque gestionnaire a tenu des discussions avec ses employés sur le rapport de la Commission sur l'intégrité écologique et sur la réponse de Parcs Canada. L'objectif était d'encourager les employés à exprimer leur opinion professionnelle sur les enjeux et de les amener à mieux comprendre les orientations prises. Le programme de formation et d'orientation en matière d'intégrité écologique s'appuiera sur ce débat. Dans un effort pour protéger l'intégrité écologique, Parcs Canada militera en faveur des intérêts des parcs nationaux de façon planifiée et professionnelle chaque fois que des développements proposés seront susceptibles d'avoir des incidences sur le parc. La pleine portée et le choix du moment de l'action à cet égard sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(3-1) Nous recommandons que Parcs Canada adopte une démarche de gestion adaptative... pour la planification et la gestion à l'échelle nationale et dans les parcs, de sorte que...</p>		<p>EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé met l'accent sur la surveillance et l'évaluation des plans, le fondement de la gestion adaptative. Les avantages de cette orientation devraient apparaître dans 2 à 5 ans, lorsque de nouveaux plans seront préparés et mis en œuvre.</p>
<p>(3-2) Nous recommandons que Parcs Canada simplifie le processus de planification des parcs... pour...</p>		<p>FAIT. Les révisions au <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> ont clarifié le processus de planification et renforcé la primauté de l'intégrité écologique dans la préparation et la mise en œuvre des plans.</p>
<p>(3-3) Nous recommandons que le plan directeur de parc devienne un document essentiellement nouveau de sorte que...</p>		<p>EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé requiert que l'on regroupe l'<i>Énoncé d'intégrité écologique</i> et les éléments stratégiques du Plan de conservation des écosystèmes dans le plan directeur, comme le recommande la Commission. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> exige que l'on prépare pour chaque parc national un plan directeur comprenant une vision écologique à long terme pour le parc, un ensemble d'objectifs d'intégrité écologique ainsi que des indicateurs et des mesures pour la protection et la restauration des ressources, le zonage, l'utilisation par les visiteurs, la sensibilisation du public et l'évaluation de la performance.</p>
<p>(3-4) Nous recommandons que Parcs Canada établisse, pour ce qui est de la planification stratégique à l'échelle nationale, un nouveau plan stratégique de gestion du réseau national de parcs en fonction de l'intégrité écologique (recommandation 8-2).</p>	<p>Cette recommandation vise surtout à former des partenariats plus efficaces pour élargir les nombreux réseaux d'aires protégées du pays et à veiller à ce que les nouvelles aires protégées se trouvent dans les régions les plus cruciales du point de vue écologique.</p> <p>Le personnel de Parcs Canada travaille avec les autres niveaux de gouvernement, les organisations autochtones et d'autres intérêts pour négocier les emplacements des futurs parcs nationaux afin de parachever le réseau de parcs nationaux. Bien que l'on renforce cette approche concertée, on ne pense pas qu'un nouveau plan stratégique soit requis, car il y a encore d'importantes lacunes dans l'actuel <i>Plan du réseau des parcs nationaux</i>.</p>	<p>Le <i>Plan du réseau des parcs nationaux</i> va continuer à guider le travail de création de parcs nationaux. Les gouvernements vont continuer à coordonner le travail coopératif et la réflexion stratégique nationale sur les réseaux d'aires protégées du Canada par l'entremise du Conseil fédéral-provincial des parcs et avec d'autres ministères fédéraux responsables des aires protégées. Parcs Canada et Environnement Canada ont entrepris des discussions visant à établir une collaboration sur une vaste gamme de projets concernant la nature, ce qui devrait permettre de respecter l'esprit de la recommandation au gouvernement fédéral.</p>

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(3-5) Nous recommandons que Parcs Canada établisse un processus de surveillance et d'évaluation obligatoire et officiel (recommandation 6-8) à l'échelle des parcs individuels, qui précède chaque nouveau cycle de préparation du plan directeur du parc en question, en exigeant que chaque parc prépare un rapport sur l'état de son intégrité écologique ainsi que de son grand écosystème aux fins suivantes...	Les rapports produits par deux parcs – Fundy et Lacs-Waterton – servent actuellement d'exemples.	EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé prévoit la préparation, pour chaque parc, d'un plan quinquennal sur l'état du parc. Ce rapport mettrait l'accent sur l'état des écosystèmes du parc et sur l'efficacité des mesures de gestion. Ce rapport servira de base à la planification de gestion subséquente.
(3-6) Nous recommandons l'affectation de fonds supplémentaires pour le renouvellement du groupe de planificateurs à l'intérieur de Parcs Canada (recommandations 4-1 et 13-2) qui...	Bien que certains planificateurs aient été embauchés, la mise en œuvre de cette recommandation ne progressera véritablement que lorsque des nouveaux fonds seront disponibles.	EN COURS – FINANCEMENT. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier, nous sommes à la recherche de nouveaux fonds pour embaucher des employés en vue du renouvellement du groupe de planificateurs.
(3-7) Nous recommandons que Parcs Canada élimine progressivement les énoncés d'intégrité écologique et les plans de conservation des écosystèmes distincts lorsqu'ils feront partie intégrante des plans directeurs de parc révisés (recommandation 3-3). Ainsi, le maintien de l'intégrité écologique deviendra l'objectif fondamental de la planification de la gestion des parcs et le plan stratégique sera explicitement relié à la politique.	Les sous-recommandations renvoient en plus à la nécessité d'inclure dans le plan la vision écologique à long terme pour le parc de même que d'indiquer l'état écologique actuel du parc et d'établir un groupe exhaustif d'indicateurs et d'objectifs de performance.	EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé indique clairement que l'intégrité écologique est le fil conducteur du plan de gestion et qu'elle constitue la première priorité. En outre, la nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> fixe de nouvelles normes d'intégrité écologique pour les plans directeurs de parc. Voir aussi les mesures faisant suite aux recommandations 3-1, 3-2 et 3-3.
(3-8) Nous recommandons que Parcs Canada établisse des lignes directrices sur la façon de formuler des objectifs et des indicateurs pertinents pour les parcs individuels, afin qu'il soit possible d'évaluer efficacement les progrès en vue de la concrétisation de la vision écologique et des objectifs du plan directeur du parc. Il est recommandé que des scientifiques de la conservation fassent partie de l'équipe chargée d'élaborer le plan directeur du parc. Des objectifs clairement définis et mesurables permettront d'assurer, d'une part, la qualité du plan comme outil d'imputabilité et, d'autre part, la mise en œuvre d'une démarche de gestion adaptative. Les objectifs formulés devraient tenir compte des résultats à long terme pour évaluer les progrès en vue de la concrétisation de la vision du parc, et définir des buts à moyen terme prévoyant des actions précises.		EN COURS. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> exige que l'on prépare pour chaque parc un plan de gestion contenant un ensemble d'objectifs et d'indicateurs d'intégrité écologique et des dispositions pour l'évaluation de la performance. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé demande qu'on élabore des objectifs et des indicateurs qui permettront d'évaluer les progrès. Il indique aussi qu'un biologiste de la conservation devrait faire partie de l'équipe de planification.

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(3-9) Nous recommandons que Parcs Canada élabore des lignes directrices nationales et des programmes de formation connexes à l'intention des planificateurs et des gestionnaires supérieurs pour leur permettre de bien comprendre le principal objectif du mandat de Parcs Canada et l'intégrer aux processus de participation du public, et ce, en fonction des critères suivants...</p>		<p>EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé énonce pour la première fois 14 éléments clés pour la préparation efficace d'une consultation et d'un programme. Des programmes de formation sur ce sujet sont prévus dans l'avenir.</p>
<p>(3-10) Nous recommandons que Parcs Canada révise les méthodes et le système actuel de zonage pour pouvoir désigner les divers secteurs à l'intérieur des parcs en fonction principalement de leur importance pour le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique, d'une part, et de leur sensibilité écologique, d'autre part.</p>		<p>EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé insiste sur le fait que les facteurs d'intégrité écologique seront l'élément le plus important à considérer dans le zonage. Des mises au point seront apportées progressivement.</p>
<p>(3-11) Nous recommandons que, dans un délai de six mois, un arrêté en conseil soit adopté pour convertir les aires de milieu sauvage actuelles (zone 2) en réserves intégrales désignées, tel qu'il est stipulé dans la <i>Loi sur les parcs nationaux</i>.</p>	<p>L'intention générale de cette recommandation – accélérer la constitution de réserves intégrales – sera respectée en mettant davantage l'accent sur la constitution, une à une, de réserves intégrales dans les parcs nationaux après une vaste consultation durant la planification de gestion. Voir 3-12 ci-dessous.</p>	<p>EN COURS. Des réserves intégrales ont été désignées dans les quatre parcs contigus des Rocheuses. On a mis au point un <i>Plan d'action pour la désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux</i>, lequel servira de guide pour la constitution de telles réserves dans la plupart des autres parcs nationaux au fur et à mesure que les plans de gestion seront préparés pour la première fois ou révisés.</p>
<p>(3-12) Nous recommandons que la ministre tente, par l'entremise du Bill C-70 ou ses successeurs, de modifier l'article 14 de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> pour que la ministre soit habilitée à adopter les règlements nécessaires pour la désignation des milieux sauvages plutôt que d'exiger que le comité du Cabinet adopte un arrêté en conseil. Nous recommandons en outre qu'il soit nécessaire d'adopter un arrêté en conseil pour supprimer toute désignation de réserve intégrale en vertu de ces règlements. On trouvera à l'annexe C le libellé proposé pour le Bill C-70.</p>	<p>La politique du gouvernement fédéral est que le Gouverneur en conseil devrait être investi des pouvoirs de réglementation. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> renferme une disposition pour accélérer la constitution de réserves intégrales par l'établissement d'une restriction temporelle.</p>	<p>Ceci a été mis en œuvre dans la mesure du possible. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> prévoit que : « S'il est recommandé dans un plan directeur – original ou modifié – qu'une zone d'un parc soit constituée en réserve intégrale, le ministre fait cette recommandation au Gouverneur en conseil dans l'année suivant le dépôt du plan ou de la modification de celui-ci au titre de l'article 11 ».</p>

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(3-13) Nous recommandons que Parcs Canada intègre les énoncés d'intégrité écologique et les éléments stratégiques des plans de conservation des écosystèmes dans les plans directeurs de parc révisés (recommandation 3-3), et mette fin à l'utilisation des plans de conservation des écosystèmes et des énoncés d'intégrité écologique en tant que documents distincts.		FAIT. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé exige que l' <i>Énoncé d'intégrité écologique</i> et les éléments stratégiques du <i>Plan de conservation des écosystèmes</i> soient intégrés au plan directeur, comme le recommande la Commission.
(3-14) Afin de s'éloigner du langage des affaires, nous recommandons que Parcs Canada cesse d'utiliser le terme « plan d'affaires » et fasse plutôt référence aux « plans de mise en œuvre » (chapitre 2).	L'utilisation du terme « plan d'affaires » est largement acceptée dans tous les secteurs de l'administration publique et s'applique de manière générique à tous les types de programmes. Changer le terme pourrait semer la confusion.	Si les « plans d'affaires » demeureront le document annualisé et utilisé pour mettre en œuvre les plans directeurs, il a été précisé qu'ils comprendront des mesures liées à l'intégrité écologique en tant que première priorité de la gestion des parcs nationaux. L'intégrité écologique est l'élément central des plans directeurs et l'est donc aussi pour les plans d'affaires.
(3-15) Nous recommandons que Parcs Canada modifie la forme actuelle des plans de mise en œuvre (d'affaires) pour qu'ils deviennent aussi des outils d'imputabilité en matière d'intégrité écologique. Les éléments tactiques des plans de conservation des écosystèmes devraient être inclus dans le plan de mise en œuvre et formulés dans les plans opérationnels de chaque projet. Il faudrait considérer les plans opérationnels comme des annexes du plan de mise en œuvre. Le plan de mise en œuvre devrait inclure...	Voir 3-14 au sujet de l'orientation prévue des plans d'affaires sur les mesures d'intégrité écologique et 3-3 au sujet de l'intégration des éléments stratégiques des <i>Plans de conservation des écosystèmes</i> dans les plans directeurs. La planification « tactique » ou détaillée nécessaire à la mise en œuvre de projets particuliers se poursuivra au besoin, bien que les documents résultants puissent ne pas nécessairement s'appeler des « plans opérationnels ».	EN COURS. Les plans directeurs, les plans d'affaires et tout plan détaillé subséquent pouvant se révéler nécessaire seront clairement reliés et seront des outils d'imputabilité pour le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique. <i>Le Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé demande que chaque plan comprenne un sommaire des mesures prévues afin qu'il soit plus facile de suivre les résultats et de surveiller le plan de mise en œuvre. Le sommaire va aider à relier les plans directeurs et d'affaires. L'intégrité écologique est un facteur majeur à considérer dans l'examen des plans d'affaires.
(3-16) Nous recommandons que Parcs Canada étudie la durée du cycle de planification de la mise en œuvre afin de la faire correspondre à la durée du cycle de planification stratégique, de sorte que chaque nouveau cycle de planification de la mise en œuvre lui succède immédiatement et soit guidé par les nouveaux plans directeurs de parc. Cette démarche favorisera de meilleurs liens entre la planification stratégique et la planification de la mise en œuvre.	La Commission semble se préoccuper surtout de ce que le plan directeur de parc ait un cycle de cinq ans, alors que le plan d'affaires (le principal document de mise en œuvre pour un plan directeur) a un cycle de trois ans. Le plan d'affaires, cependant, est revu et ajusté annuellement.	EN COURS. Parcs Canada va continuer de tenter d'améliorer les plans d'affaires et d'améliorer les liens avec les plans directeurs (facilitant ainsi les liens entre les documents stratégiques et de mise en œuvre). On continuera de préparer les plans d'affaires selon un cycle de trois ans.

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(3-17) Nous recommandons que les plans de travail spécifiques, soient placés sous la gouverne des plans directeurs et plans de mise en œuvre en tant qu'appendices à ces plans. Ceci permettra d'établir des liens clairs entre les directions stratégiques et les interventions sur le terrain.</p>	<p>Ces liens entre les plans directeurs, les plans d'affaires et les plans de travail ou d'autres plans détaillés existent déjà, bien que la terminologie ne soit pas celle recommandée par la Commission.</p>	<p>EN COURS. Les plans directeurs, les plans d'affaires et tout plan détaillé subséquent susceptible d'être nécessaire seront clairement reliés et seront des outils de reddition de comptes pour le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique.</p>
<p>(3-18) Nous recommandons que Parcs Canada présente annuellement, pour chaque parc, un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue du maintien et de la restauration de l'intégrité écologique, afin que les parcs disposent d'une boucle de rétroaction (figure 3-4). Un rapport annuel obligatoire et officiel sur la mise en œuvre des plans devrait être mis à la disposition du public, à l'aide des mécanismes pertinents. (Il pourrait simplement s'agir d'un recueil des rapports annuels sur les plans opérationnels individuels.) Le rapport annuel sur la mise en œuvre des plans devrait être bref et conçu pour être facilement intégré dans un rapport quinquennal obligatoire sur l'état de l'intégrité écologique dans le parc (recommandation 3-5), avant le début du cycle suivant d'élaboration du plan directeur de ce parc.</p>	<p>Cette exigence a été intégrée pour la première fois dans le plan directeur de Banff en 1998.</p>	<p>EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé exige que chaque parc prépare un rapport annuel de mise en œuvre du plan directeur. Cela peut être relié à l'obligation existante de produire un rapport annuel sur les réalisations découlant du plan d'affaires de l'année précédente. (Ce rapport sur les réalisations aide à surveiller la réalisation des principales priorités et est utilisé dans les évaluations du rendement des gestionnaires supérieurs.)</p>
<p>(3-19) Nous recommandons que les éléments fondamentaux d'un nouveau plan stratégique national soient semblables à ceux proposés pour les plans directeurs de parc révisés (voir ci-dessus), mais reportés à l'échelle nationale et comprennent, plus précisément, ce qui suit...</p>	<p>Cette recommandation prévoit également l'établissement d'indicateurs et d'objectifs pour la grande famille nationale des aires protégées, y compris les parcs nationaux. La réponse à cette recommandation s'inscrit dans une réflexion à plus long terme qui sera entreprise pour étudier des indicateurs et des objectifs nationaux pour le réseau des parcs nationaux. Des travaux initiaux ont déjà été faits dans le cadre d'un <i>Rapport sur l'état des parcs</i> antérieur de Parcs Canada. Voir aussi 3-4.</p>	<p>Des travaux additionnels dans ce domaine dépendent de l'obtention de nouveaux fonds et pourront se réaliser en collaboration avec d'autres agences responsables d'aires protégées en particulier Environnement Canada (voir 3-4).</p>

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(3-20) Nous recommandons, en ce qui concerne la planification de la mise en œuvre à l'échelle nationale, que Parcs Canada révise le plan d'entreprise selon une approche conceptuelle semblable à celle qui a été proposée pour les plans de mise en œuvre (d'affaires) (recommandation 3-15), notamment pour que les « gammes d'activités » et les « gammes de services » reflètent mieux le principal objectif des parcs nationaux en matière d'intégrité écologique, et pour mieux tenir compte de l'affectation de ressources.</p>	<p>Le cadre actuel de préparation du plan d'entreprise met l'accent sur l'importance primordiale de l'intégrité écologique.</p>	<p>EN COURS. Le rapport annuel sur le <i>Plan d'entreprise 1999 – 2000</i> et le <i>Plan d'entreprise pour 2000 – 2001</i> font tous deux référence au rapport historique de la Commission et insistent pour que l'on donne la priorité à l'intégrité écologique. On y souligne également la nécessité d'obtenir du financement additionnel pour donner pleinement suite aux recommandations.</p> <p>Nous continuerons d'envisager des changements à l'avenir. Des rapports d'entreprise sont en préparation pour veiller à ce que l'on mette l'accent et qu'on fasse des rapports le plus efficacement possible sur l'intégrité écologique.</p> <p>On a donné de la formation aux agents d'administration pour qu'ils soient en mesure de suivre adéquatement les dépenses faites dans le cadre des initiatives d'intégrité écologique.</p>
<p>(3-21) Nous recommandons, en ce qui a trait à l'évaluation et à la reddition des comptes à l'échelle nationale, que Parcs Canada continue de produire le <i>Rapport sur l'état des parcs</i>, mais en tenant compte de ce qui suit...</p>	<p>Les sous-recommandations demandent qu'à l'avenir, le rapport soit adapté pour mieux rendre compte des progrès accomplis en matière d'intégrité écologique et qu'on en fasse passer le cycle de deux ans à cinq ans pour qu'il corresponde mieux au cycle global de planification, d'évaluation et de production de rapports de Parcs Canada.</p>	<p>On continuera de produire le rapport à tous les deux ans, conformément à la loi établissant l'Agence Parcs Canada. (« 31. Au moins tous les deux ans, le directeur général doit présenter au ministre, pour dépôt devant chaque chambre du Parlement, un rapport sur l'état des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des autres lieux patrimoniaux protégés et des programmes de protection du patrimoine et sur les résultats obtenus dans la réalisation de la mission visée à l'article 6... »)</p> <p>Cependant, conformément à l'esprit de la recommandation, l'accent sera largement mis sur l'intégrité écologique tous les quatre ans lorsqu'il sera possible de faire état de changements et de progrès mesurables.</p> <p>Le renforcement de la production de rapports se fera progressivement moyennant la disponibilité de ressources auxiliaires additionnelles.</p> <p>Ce rapport s'intitule maintenant <i>Rapport sur les aires patrimoniales protégées</i>, puisqu'il englobe tous les programmes de Parcs Canada.</p>

Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(3-22) À ces fins, nous recommandons que Parcs Canada rehausse le rôle des Centres de services régionaux pour veiller à ce que les activités de planification, de mise en œuvre, d'évaluation et de reddition des comptes, à l'échelle nationale, régionale et des parcs, soient coordonnées et complémentaires (chapitres 2 et 4).	Parcs Canada appuie le principe de la complémentarité de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation à différents niveaux de l'organisation.	EN COURS – FINANCEMENT. L'amélioration du rôle des Centres de services au chapitre de la planification et de la gestion de l'intégrité écologique fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'examen du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'amélioration du rôle des Centres de services sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 4 : Développer une capacité d'apprentissage et d'éducation

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(4-1) Nous recommandons que Parcs Canada augmente considérablement sa capacité scientifique interne en matière de sciences naturelles et sociales, de planification, d'interprétation et d'évaluation environnementale; et augmente sa capacité de créer efficacement des liens à l'échelle régionale. Cette augmentation exigera un investissement financier d'une importance égale à celle de la dotation prévue pour les parcs nationaux par le Plan vert. Parcs Canada ne peut espérer comprendre en quoi consiste l'intégrité écologique et gérer en fonction de celle-ci en ne comptant que sur le peu de ressources actuellement investies dans son expertise scientifique. L'augmentation de la capacité scientifique interne est nécessaire à tous les échelons : le bureau national, les Centres de services régionaux et les parcs. La Commission évalue les coûts supplémentaires de cette forte augmentation à 28 millions de dollars par année (chapitre 13). La Commission est d'avis que l'amélioration de la capacité scientifique de Parcs Canada constitue une étape déterminante. Les enjeux d'ordre méthodologique comme la surveillance, la gestion des données et la recherche se trouveront automatiquement améliorés une fois la capacité scientifique accrue. (Ces aspects sont traités plus à fond au chapitre 6.)	La Commission a recommandé un effectif minimal idéal de travailleurs des sciences et de la technologie (S et T) pour les Centres de services, le Bureau national et les parcs (selon leur taille géographique et la complexité de leurs enjeux). Compte tenu des coûts associés aux salaires, avantages, frais généraux administratifs et dépenses d'exploitation relatifs aux S et T, Parcs Canada estime que les prévisions de la Commission sont insuffisantes et qu'il faudra ajouter 6 millions de dollars annuellement à compter de la cinquième année, pour un total de 34 millions \$ par année. L'augmentation proposée de la capacité en S et T servirait à donner suite à bon nombre des autres recommandations de la Commission. Cette capacité accrue permettrait à Parcs Canada de coopérer pleinement avec Environnement Canada et avec d'autres ministères à vocation scientifique à la réalisation de projets de l'UNESCO comme ceux des réserves de la biosphère et des forêts modèles. Parcs Canada serait aussi en mesure de donner des avis plus opportuns et plus complets pour aider à établir la famille fédérale d'aires protégées et le rôle de celles-ci dans l'élaboration de projets de grande envergure fondés sur les écosystèmes.	EN COURS – FINANCEMENT. Dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier, Parcs Canada a tenu compte des recommandations de la Commission d'augmenter sa capacité en sciences naturelles et sociales. L'étendue et le choix du moment de l'augmentation de la capacité sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 4 : Développer une capacité d'apprentissage et d'éducation (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(4-2) Nous recommandons que Parcs Canada gère et augmente cette capacité scientifique en...	La Commission a recommandé l'adoption d'une stratégie à multiples facettes pour l'application d'une capacité scientifique et technologique accrue à la gestion des parcs. Elle recommande notamment la création de conseils consultatifs scientifiques régionaux et nationaux, le renforcement des Centres de services et un programme d'études pour le personnel.	EN COURS – FINANCEMENT. Des mesures d'accroissement de la capacité scientifique de Parcs Canada font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'accroissement de cette capacité sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(4-3) Nous recommandons que Parcs Canada développe des ententes formelles avec les universités canadiennes, en mettant sur pied un réseau de dix coopératives de recherche en écologie et en gestion des aires protégées (coût évalué à 3 millions de dollars par an; voir le chapitre 13).	Parcs Canada a des ententes avec plusieurs universités et a étudié différentes approches coopératives convenant à des budgets limités. Toute initiative additionnelle dans ce domaine devrait bâtir sur ces ententes existantes et les respecter. Le modèle des coopératives de recherche en écologie de la Commission se fonde sur les coopératives américaines d'étude des écosystèmes, où des universités et des consortiums du milieu de l'enseignement présentent des soumissions pour obtenir des fonds dans le cadre d'un processus concurrentiel évalué par des pairs. Parcs Canada aura besoin d'une capacité d'examen forte et indépendante pour gérer un tel processus.	EN COURS – FINANCEMENT. La création de coopératives de recherche fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier; on y reconnaît le désir de former des partenariats scientifiques avec des groupes des milieux de l'enseignement, gouvernementaux et autochtones. L'étendue et le choix du moment de l'établissement des coopératives de recherche recommandées sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(4-4) Nous recommandons que Parcs Canada favorise les liens avec les universités et le milieu de l'éducation en...	Dans le réseau des parcs nationaux, certains parcs ont individuellement noué, au cas par cas, toutes sortes de bonnes relations avec les universités et collègues. Ces relations ont évolué au gré des besoins de toutes les parties, compte tenu des ressources disponibles et des exigences particulières des projets. Les initiatives additionnelles dans ce domaine doivent bâtir sur ces relations existantes.	EN COURS – FINANCEMENT. Les initiatives visant à améliorer les rapports avec le milieu de l'enseignement font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de ces initiatives sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 4 : Développer une capacité d'apprentissage et d'éducation (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(4-5) Nous recommandons que Parcs Canada établisse à nouveau ou relance des protocoles d'entente ou des conventions de recherche avec des organismes de recherche gouvernementaux, pour étendre davantage sa capacité scientifique et pour faire en sorte que les projets conjoints obtiennent un financement stable.</p>	<p>À l'intérieur de sa capacité financière et de ses ressources humaines limitées, Parcs Canada travaille avec de nombreux ministères et organismes fédéraux et provinciaux dans le contexte des centres de données sur la conservation, des espèces en péril, des forêts modèles, des inventaires et de la surveillance écologiques, du contrôle de la pollution de l'air et de l'eau, du partage des données géomatiques, de la recherche paléontologique, de l'étude et de la gestion des poissons et des mammifères marins et de nombreuses autres disciplines. Les initiatives additionnelles dans ce domaine doivent bâtir sur ces relations existantes.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada travaille à renouer des protocoles d'entente avec d'autres ministères et organismes scientifiques gouvernementaux, selon les besoins de son mandat. Le premier de ces protocoles a été négocié avec le Service canadien des forêts et on a tenu des pourparlers préliminaires avec Environnement Canada. L'étendue des ressources additionnelles pour de tels partenariats est sujette à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(4-6) Nous recommandons que Parcs Canada établisse des ententes de partenariat avec les peuples autochtones intéressés, permettant ainsi aux parcs nationaux de collaborer avec eux dans le but d'augmenter les connaissances sur l'intégrité écologique et d'en améliorer la compréhension au sein des parcs nationaux et des lieux historiques.</p>	<p>Ce type de coopération est prévu dans la plupart des nouvelles ententes sur la création d'un parc et a cours avec certaines organisations locales et régionales des Premières nations.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Des mesures en ce sens font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de ces initiatives sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(4-7) Nous recommandons que Parcs Canada travaille avec ses partenaires des réseaux de parcs provinciaux, territoriaux et municipaux, avec les universités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue de financer en commun la mise sur pied systématique de Comités consultatifs scientifiques régionaux et de participer à une série de forums de recherche sur les parcs, créés sur le modèle ontarien, qui auraient lieu chaque année, partout au Canada.</p>	<p>L'Agence Parcs Canada approuve ces façons d'améliorer le flux des conseils et des résultats scientifiques entre elle et le milieu scientifique en général. Plusieurs parcs nationaux (p. ex. des Glaciers, Kouchibouguac, Elk Island, Kejimikujik) ont déjà ces comités consultatifs scientifiques et ont tenu des forums scientifiques.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Cela est prévu dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(5-1) Nous recommandons que Parcs Canada réaffirme officiellement que la gestion active est un élément important de la conservation de l'intégrité écologique dans tous les parcs nationaux. La gestion active peut servir d'outil de conservation de base lorsque les conditions suivantes sont remplies...	Parcs Canada applique la gestion active au besoin et quand les ressources le permettent. Par exemple, Pointe-Pelée et Jasper se sont attaqués à la question des espèces exotiques envahissantes et de nombreux parcs participent à des programmes de réintroduction des espèces dans le cadre du programme RESCAPE (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). La politique actuelle précise qu'il peut être justifié d'intervenir quand les écosystèmes des parcs ont été sérieusement altérés par l'activité humaine et quand les processus naturels ne permettent pas à eux seuls d'atteindre les objectifs de restauration.	FAIT. La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> stipule que « la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique... sont la première priorité... » dans la gestion des parcs. La gestion active est la pierre angulaire de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier et fait partie intégrante du <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé. L'étendue et le choix du moment de l'application des mesures d'accroissement de la gestion active sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(5-2) Nous recommandons que, dans les parcs où la situation s'y prête, Parcs Canada adopte une gestion active en vue du rétablissement du feu, à l'intérieur d'un cadre de gestion adaptative, jusqu'à concurrence de 50 pour cent de la moyenne des régimes de feu naturel, en ayant recours aux méthodes suivantes....	Un programme national de gestion du feu est déjà en vigueur dans les parcs nationaux. Jusqu'à maintenant, Parcs Canada a atteint 10 % de la moyenne historique à long terme.	EN COURS – FINANCEMENT. Les mesures pour donner suite à cette recommandation font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de ces mesures sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(5-3) Nous recommandons que Parcs Canada participe activement à la restauration d'espèces et dispose des nouvelles ressources requises pour ce faire.	Parcs Canada participe activement et pleinement au CCCEP (Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril, de niveau ministériel), au RESCAPE et au CSEMDC (Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) de même qu'aux efforts menés par Environnement Canada pour développer plus à fond la stratégie nationale pour le rétablissement des espèces en péril. Les efforts actuels de réhabilitation des espèces sont entrepris un parc à la fois dans le contexte des plans directeurs de parc. L'on est à formuler un programme à l'échelle de l'Agence pour répondre aux questions touchant les espèces en péril dans l'ensemble du réseau.	EN COURS – FINANCEMENT. En août 2000, Parcs Canada s'est vu confier 14,1 millions de dollars sur cinq ans pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le contexte de l'Accord national pour la protection des espèces en péril et de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> proposée. Dix-huit nouveaux postes seront comblés. Les projets initiaux chercheront avant tout à diriger l'élaboration des stratégies de rétablissement pour toutes les espèces menacées ou en danger de disparition que l'on trouve dans les parcs nationaux, ou à y participer, à mettre en œuvre des mesures de rétablissement pour un certain nombre d'espèces en danger de disparition et menacées de même qu'à informer le public sur les questions entourant les espèces en péril et à l'y sensibiliser. Il s'agit de la phase 1. Des ressources additionnelles seront requises pour assurer la pleine protection des espèces en péril.

Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(5-4) Nous recommandons que Parcs Canada adopte un ensemble de lignes directrices pour la restauration de sites perturbés, de façon à répondre aux nombreuses questions qui se posent toujours sur le terrain à ce sujet. Ces lignes directrices devraient prévoir des objectifs quant aux niveaux acceptables de substances toxiques, à la restauration des profils topographiques et aux régimes hydrologiques. Elles devraient également inclure une marche à suivre pour l'enlèvement ou le remodelage de structures historiques, de façon à répondre aux besoins en matière de remise en état des sites.	La restauration des sites se fait actuellement un site à la fois.	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va établir un ensemble de lignes directrices pour la restauration de sites. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de ces lignes directrices sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(5-5) Nous recommandons aussi que Parcs Canada crée un fonds exclusivement consacré à la restauration de sites perturbés, dans lequel serait versé un montant de cinq millions de dollars par année, pour assurer la disponibilité de ressources financières sans entrer en concurrence directe avec d'autres projets plus pressants. Ces montants devraient être affectés en fonction d'une liste prioritaire, établie à l'échelle du pays, pour la restauration de sites perturbés. Puisque le nombre de ces sites est limité, nous recommandons une réévaluation du fonds au bout de cinq ans, aux fins de vérification des résultats.	Les sites sont actuellement restaurés un à la fois au fur et à mesure que les ressources le permettent et selon les priorités des plans directeurs de parc.	EN COURS – FINANCEMENT. La création et l'utilisation d'un fonds de restauration de sites font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'examen du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de la restauration de sites sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(5-6) Nous recommandons que Parcs Canada élabore une politique nationale et des lignes directrices définissant ce qu'est une espèce exotique envahissante, en plus de préciser des critères appropriés quant aux méthodes de lutte et d'élimination.	Parcs Canada a une politique nationale approuvée sur le contrôle et l'éradication des espèces exotiques dans les parcs nationaux et un guide national pour la gestion des espèces exotiques envahissantes. Le guide définit les espèces exotiques envahissantes et les critères d'une gestion active des espèces envahissantes à problèmes. Certains parcs ont mis sur pied de modestes programmes de contrôle de ces espèces.	EN COURS – FINANCEMENT. Une directive nationale sur les espèces exotiques envahissantes a été rédigée et sera intégrée à la stratégie nationale de Parcs Canada. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de la stratégie sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(5-7) Nous recommandons aussi que Parcs Canada améliore la gestion des espèces exotiques en travaillant de concert avec des spécialistes locaux, des musées, des universités et d'autres ministères, afin de surveiller la propagation de nouvelles espèces. En outre, une meilleure gestion des espèces exotiques découlera de la mise en œuvre des recommandations présentées au chapitre 12 au sujet de l'élimination des espèces végétales non indigènes dans les parcs. Afin d'assurer le soutien du grand public en vue de l'élimination des espèces végétales exotiques des parcs nationaux, nous recommandons que Parcs Canada conçoive et mette en œuvre des programmes d'interprétation ainsi que d'autres instruments d'information, tel que recommandé au chapitre 10.</p>	<p>Parcs Canada participe actuellement à l'élaboration d'une stratégie fédérale-provinciale-industrielle sur les espèces exotiques dirigée par le Service canadien des forêts.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. La stratégie de Parcs Canada sur les espèces exotiques prévoit sa participation à des initiatives mixtes, le contrôle et l'élimination des espèces exotiques dans les parcs nationaux et des communications avec le public. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de la stratégie sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(5-8) Nous recommandons que Parcs Canada adopte des lignes directrices concernant la gestion de toutes les espèces faisant l'objet d'activités de prélèvement dans un parc. Nous recommandons également d'interdire toute récolte, à moins que ces directives ne soient respectées. De plus, les activités de récolte, qui sont sous l'autorité de Parcs Canada mais qui ne respectent pas ces directives, doivent cesser. Bien que certains régimes de prélèvement à l'intérieur des limites de certains parcs nationaux ne soient pas de sa juridiction, Parcs Canada pourrait tout de même faire connaître et soutenir clairement sa position dans de telles situations.</p> <p>Nous recommandons l'adoption des principes suivants pour établir les lignes directrices en question...</p>	<p>Quand la récolte est permise dans les parcs nationaux, les données des parcs sur les espèces récoltables sont incohérentes et inadéquates.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Lorsque la récolte est permise en vertu des nouvelles ententes sur la création d'un parc ou d'un droit autochtone ou conféré par traité existant, Parcs Canada va établir des lignes directrices (ou militer en faveur de telles lignes directrices) pour des régimes de récolte écologiquement viables. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de ces lignes directrices sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(5-9) Nous recommandons que Parcs Canada confirme le rôle du contrôle des espèces surabondantes dans les parcs nationaux au moyen d'une gestion active visant à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique, lorsque les conditions suivantes sont respectées...</p>	<p>Les lois, les politiques et les processus de planification existants prévoient le contrôle des espèces surabondantes.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Une directive nationale sur le contrôle des espèces surabondantes a été approuvée et est en vigueur. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre de la directive sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(6-1) Nous recommandons que Parcs Canada élabore des directives nationales sur les inventaires écologiques, précisant le type, la portée, les échelles d'intégration et la fréquence de renouvellement des données. Tous les parcs devraient alors réviser leurs inventaires actuels en fonction de ces lignes directrices.</p>	<p>L'on est à dresser des inventaires écologiques en recueillant des données existantes auprès d'autres ministères, d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres sources. Les exigences additionnelles en matière d'inventaires sont déterminées lors du processus de planification de gestion des parcs. En général, il n'y a pas suffisamment de ressources pour dresser des inventaires écologiques adéquats.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada s'affaire à préparer un <i>Guide pour la conservation des écosystèmes</i> pour remplacer l'actuel <i>Processus de gestion des ressources naturelles</i> (1984). Le nouveau guide fournira un cadre systématique pour les activités comprenant la conservation des écosystèmes, incluant, en termes généraux, les exigences relatives en matière d'inventaires. Il sera annexé au <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> et, dans l'avenir, on y greffera des guides plus techniques sur des sujets particuliers, comme les inventaires, au fur et à mesure des besoins. L'étendue et le choix du moment de l'amélioration des inventaires à travers le réseau des parcs nationaux sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(6-2) Nous recommandons que Parcs Canada intègre les coûts d'élaboration d'un inventaire écologique adéquat au budget de création de tout nouveau parc. Le coût moyen d'un inventaire s'établit généralement à environ 250 000 \$ par parc, ce qui comprend un inventaire de base de la végétation, de la topographie, des unités écologiques, des invertébrés et des plantes vasculaires. On compte actuellement 14 régions naturelles non représentées et cinq parcs du Nord dont les inventaires de base sont inadéquats. La réalisation d'un inventaire de base dans 14 nouveaux parcs et dans les cinq parcs déjà établis dans le Nord coûterait au total 4,75 millions de dollars.</p>	<p>Ces dernières années, des fonds limités ont été consacrés à l'établissement d'inventaires écologiques dans les nouveaux parcs. Parcs Canada estime qu'il en coûtera plus cher pour dresser les inventaires des nouveaux parcs, surtout dans le Nord, que ne l'a estimé la Commission.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Les coûts de l'établissement d'un inventaire écologique adéquat pour les nouveaux parcs ont été inclus dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'amélioration de l'établissement des inventaires pour les parcs nouveaux et récents sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(6-3) Nous recommandons que Parcs Canada mette sur pied un fonds de recherche d'un million de dollars par an destiné à l'étude des problèmes émergents qui menacent l'intégrité écologique, mais qui surviennent en dehors des cycles réguliers de l'élaboration des plans directeurs et des plans d'affaires. Le Bureau national devrait administrer ce fonds et les demandes devraient être évaluées en fonction d'un examen par les pairs et de l'urgence de la situation.	Aucun fonds de la sorte n'existe encore.	EN COURS – FINANCEMENT. La mise sur pied d'un fonds de recherche destiné à l'étude des problèmes émergents fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. La création d'un tel fonds est sujette à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-4) Nous recommandons que Parcs Canada intègre la surveillance au cadre d'imputabilité en matière de gestion. Nous recommandons plus précisément que...		EN COURS – FINANCEMENT. Le nouveau <i>Guide pour la conservation des écosystèmes</i> , en développement, va souligner clairement l'importance de la surveillance. À titre d'annexe au <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> , il servira de guide à l'application des exigences de surveillance et d'évaluation de l'environnement dans les parcs. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre du nouveau guide sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-5) Nous recommandons que Parcs Canada développe davantage le programme de surveillance et d'évaluation écologiques dans les parcs nationaux. Plus précisément, nous recommandons les mesures suivantes...	Les programmes de surveillance existants ont été mis au point pour tenir compte de caractéristiques précises – superficie, emplacement, agresseurs – de chaque parc national. La majorité des parcs, toutefois, ont de la difficulté à ce moment-ci à mettre sur pied et à soutenir des programmes de surveillance. L'accroissement de la surveillance dans les parcs nationaux permettrait de mettre à l'essai et de perfectionner les indicateurs utilisés dans le système fédéral de rapport sur l'état de l'environnement et d'échanger des protocoles au moyen du réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSÉ).	EN COURS – FINANCEMENT. La mise sur pied d'un nouveau programme organisé et cohérent de surveillance de l'intégrité écologique est prévue dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. Le nouveau <i>Guide pour la conservation des écosystèmes</i> , actuellement en cours d'élaboration, nous guidera quant aux exigences relatives à la surveillance et à l'évaluation écologiques dans les parcs nationaux. Un guide technique supplémentaire sera produit pour décrire une série de paramètres devant être surveillés dans chaque parc national. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre du guide sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(6-6) Nous recommandons que Parcs Canada appuie les projets de surveillance permanents à l'échelle régionale et nationale en assurant la surveillance des données à l'échelle des parcs de la façon suivante...	Un certain nombre de parcs nationaux, y compris ceux de Kejimikujik, de Prince-Albert, de Jasper, de Pacific Rim et de La Mauricie, participent actuellement à des initiatives régionales et nationales de surveillance.	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va accroître sa participation aux initiatives régionales et nationales de surveillance, moyennant la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-7) Pallier l'absence d'un programme de surveillance de la qualité de l'air en constituant un réseau de six postes de surveillance dans les parcs nationaux, et ce, en collaboration avec la Direction de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada.	Parcs Canada participe à des initiatives concertées de surveillance de la qualité de l'air menées par d'autres organismes à plusieurs endroits (p. ex. les parcs nationaux Kejimikujik, de La Mauricie, Prince-Albert et Kootenay). Les mesures recommandées aideraient à corriger des insuffisances dans la surveillance atmosphérique des principaux écosystèmes du Canada qu'effectue le Service météorologique du Canada (autrefois le Service de l'environnement atmosphérique).	EN COURS – FINANCEMENT. La proposition de mise sur pied de six autres stations de surveillance de la qualité de l'air fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'établissement du réseau de stations de surveillance sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-8) Nous recommandons que Parcs Canada établisse, pour chacun des parcs, un rapport récurrent de surveillance de l'état de son intégrité écologique. On peut prendre comme exemples le rapport sur l'état de l'écosystème de la grande région de Fundy ou celui sur le parc national des Lacs-Waterton (<i>State of the Crown of the Continent Report</i>). Comme l'indique la recommandation 3-3, ces rapports devraient être rédigés tous les cinq ans, avant la revue des plans directeurs. En outre, ils devraient être soumis à un examen ou à une vérification par des tiers et mis à la disposition du public, dans le cadre d'un processus d'information annuel. En se fondant sur ce rapport, le plan directeur du parc révisé devrait renfermer des solutions, sous formes d'orientations et de mesures de gestion, en réponse à l'état de l'intégrité écologique du parc (chapitre 3). Le rapport sur l'état d'un parc donné devrait comprendre ce qui suit...	Les deux exemples cités – le rapport sur l'état de l'écosystème de la grande région de Fundy et le <i>State of the Crown of the Continent Report</i> – sont de bons modèles pour les futurs rapports sur l'état du parc.	EN COURS. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé exige que chaque parc produise un nouveau rapport de l'état du parc au début de chaque cycle de planification de gestion.

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(6-9) Nous recommandons que Parcs Canada continue de produire le <i>Rapport national sur l'état des parcs</i> , en apportant les changements suivants. La ministre devrait réitérer que l'objectif principal du rapport sur l'état des parcs est de renseigner sur l'intégrité écologique, peu importe si celui-ci englobe d'autres renseignements. En outre, le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> devrait être...	Le vérificateur général a revu les éditions 1994 et 1997 du <i>Rapport sur l'état des parcs</i> . Compte tenu de l'obligation prévue par la loi de produire le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> tous les deux ans, il n'est pas pratique de le faire examiner et vérifier par une tierce partie.	Comme l'exigent la nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> et la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> , Parcs Canada va continuer à produire le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> national (maintenant intitulé <i>Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées</i>) en mettant premièrement l'accent sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Une vérification périodique sera intégrée dans les vérifications internes de même que dans le travail avec le vérificateur général.
(6-10) Nous recommandons que Parcs Canada élabore une démarche officielle et rigoureuse de cueillette des données pour les rapports sur l'état des parcs. Plus précisément, nous recommandons que Parcs Canada...		EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va continuer à améliorer ses méthodes de collecte de données pour le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> (maintenant intitulé <i>Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées</i>) en tenant compte des recommandations particulières. L'étendue et le choix du moment des améliorations dans ce domaine sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-11) À la lumière du fait que les données et l'information diffèrent, nous recommandons que Parcs Canada définisse formellement l'information requise à des fins de gestion avant de mettre en œuvre un programme de cueillette de données. Parcs Canada devrait aussi définir formellement les besoins en information en se renseignant sur les besoins des utilisateurs, sur le niveau de précision requis, sur la mesure dans laquelle l'information doit être à jour et sur les échelles requises. Il faudrait effectuer l'analyse des besoins en information dans chaque parc à l'aide du modèle établi dans le parc national Jasper (Thomlinson, 1997).		EN COURS. Une <i>Directive sur la gestion des données écologiques</i> a été rédigée pour fournir un ensemble de lignes directrices pour la gestion des données écologiques afin d'appuyer la gestion des écosystèmes dans les parcs nationaux et dans les aires marines nationales de conservation. Une fois approuvée, elle exigera que chaque parc prépare un plan de gestion des données propre aux besoins particuliers du parc afin de guider la collecte, l'utilisation, la conservation et la distribution des données. Des analyses des besoins en information seront faites suivant les principes de la géomatique, comme le décrit la directive.

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(6-12) Nous recommandons que Parcs Canada établisse un système d'archivage et de gestion des données à l'échelle du réseau des parcs nationaux. Cette démarche pourrait comprendre les étapes suivantes...</p>		<p>EN COURS – FINANCEMENT. Le dirigeant principal de l'information mène l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'information consignée (SGIC) pour l'ensemble de Parcs Canada; cette stratégie portera sur les besoins de gestion des données et de l'information et d'archivage dans l'ensemble du réseau pour tous les types de données recueillies et utilisées par Parcs Canada. La SIGC portera sur la création, l'organisation, l'archivage, la rétention, l'usage et la recherche de tous les médias, qu'il s'agisse de documents électroniques ou imprimés, d'images ou de films, dont Parcs Canada a la garde. Ce système fonctionnera en conformité avec la politique du Conseil du Trésor sur la gestion des renseignements détenus par le Gouvernement qui traite l'information comme une ressource qu'il faut gérer. La responsabilité d'atteindre les buts et de respecter les obligations de la SIGF repose sur tous les employés et toutes les employées de l'Agence Parcs Canada, puisque chaque personne est responsable de prendre soin de toute l'information consignée qui se trouve sous sa garde. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(6-13) Nous recommandons que Parcs Canada confie aux directeurs d'Unité de gestion la responsabilité d'assurer la protection des données écologiques et des documents connexes; évalue, dans le cadre de vérifications régulières, l'état des bases de données écologiques et des documents connexes. Dans un premier temps, Parcs Canada devrait demander à Statistique Canada d'effectuer une vérification des mécanismes de gestion et de stockage des données.</p>	<p>Il appartient actuellement aux directeurs des unités de gestion de s'occuper des données d'un parc et de rendre des comptes à leur égard. Le vérificateur général a la responsabilité de vérifier les programmes fédéraux. Les Archives nationales sont responsables de vérifier la fonction de gestion des documents des programmes fédéraux.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. La <i>Directive sur la gestion des données écologiques</i> va fournir un ensemble de lignes directrices nationales pour la gestion des données écologiques dans les parcs nationaux. Ensemble, la SGIC et la <i>Directive sur la gestion des données écologiques</i> vont exiger que le directeur ou la directrice de l'unité de gestion prépare un <i>Plan du parc sur la gestion de l'information</i>. L'étendue et le choix du moment de la préparation des plans de gestion des données sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(6-14) Nous recommandons que Parcs Canada présente des renseignements sur l'état des bases de données écologiques dans les parcs nationaux pour publication dans les rapports sur l'état des parcs (national et à l'échelle des parcs).	Jusqu'à maintenant, Parcs Canada n'a pas fait publiquement rapport sur l'état des bases de données écologiques dans le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> .	EN COURS – FINANCEMENT. Les nouveaux <i>Rapports sur l'état des parcs</i> quinquennaux feront état de l'ensemble des données écologiques de chaque parc. À plus long terme, le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> national (maintenant intitulé <i>Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées</i>) commencera à faire rapport sur l'état des bases de données. L'étendue et le choix du moment de ces rapports sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-15) Dans tous les parcs, concevoir des plans de gestion des données afin d'organiser celles-ci, de les protéger et de les rendre accessibles. Il faudrait considérer ces plans comme un produit fondamental du programme de conservation de l'écosystème, tandis que les plans directeurs d'un parc devraient inclure la stratégie de gestion des données de ce parc.	Seuls quelques parcs ont actuellement des plans de gestion des données adéquats et à jour.	EN COURS – FINANCEMENT. La <i>Directive sur la gestion des données écologiques</i> exigera que chaque parc national prépare un <i>Plan du parc sur la gestion de l'information</i> . L'étendue et le choix du moment de la présentation de ces plans sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-16) Nous recommandons que Parcs Canada affecte des professionnels chargés de l'information géographique dans chacun des parcs nationaux afin d'assurer la tenue d'une base de données de qualité et de permettre au public d'y avoir accès. Ces gestionnaires de données devraient travailler en étroite collaboration avec les partenaires externes dans les Centres régionaux de données sur la conservation.	De nombreux parcs nationaux ont un système d'information géographique (SIG) et des services de SIG sont aussi offerts par l'entremise des Centres de services techniques et professionnels et du Bureau national.	EN COURS – FINANCEMENT. L'amélioration de la capacité technique fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'offre d'une telle capacité améliorée sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(6-17) Nous recommandons que Parcs Canada investisse dans le Réseau canadien de centres de données sur la conservation, sous forme de financement direct, en...	Parcs Canada consent actuellement des fonds pour les Centres de données sur la conservation (CDC) de l'Alberta et des provinces de l'Atlantique et travaille avec le réseau des CDC à l'élaboration d'un système de classification national de la végétation et à l'évaluation de la situation des espèces dans chaque parc.	EN COURS – FINANCEMENT. Le soutien des CDC et l'établissement de partenariats de travail avec eux font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment d'une telle action sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(6-18) Nous recommandons que Parcs Canada rende certaines de ses bases de données accessibles au public dans Internet, en vue d'assurer le maintien des normes sur les données et de permettre aux chercheurs de réaliser des analyses supplémentaires dont Parcs Canada pourrait profiter.</p>	<p>Il pourrait être prohibitif de traduire les bases de données pour respecter les exigences en matière de langues officielles. Certaines bases de données de Parcs Canada comprennent des données achetées d'autres organismes et Parcs Canada pourrait ne pas avoir le droit de diffuser ces données davantage.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada rendra l'ensemble des données accessibles sur Internet. Le dirigeant principal de l'information dirige la préparation d'une Stratégie de gestion de l'information consignée pour Parcs Canada et, avec le Comité directeur sur la géomatique, étudie des mécanismes de diffusion des données et de l'information pour usage interne et externe (conjointement avec Ressources naturelles Canada – GéoConnections). L'étendue et le choix du moment de cette mesure sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(6-19) Nous recommandons que Parcs Canada rehausse sa capacité de gestion et de partage d'information au Bureau national, dans les Centres de services et dans les parcs nationaux, de sorte que Parcs Canada puisse partager des données et de l'information verticalement, à l'intérieur de l'organisation, et horizontalement, avec ses partenaires de l'extérieur, comme suit...</p>	<p>Parcs Canada participe activement à des projets avec d'autres gouvernements et une foule d'intervenants. Dans ces projets, l'échange de données sera vital et Parcs Canada a d'importantes améliorations à apporter dans ce domaine. Parcs Canada est membre de plusieurs comités interministériels fédéraux faisant la promotion du partage et de l'élaboration de normes, de technologies et de politiques pour l'information.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. La Stratégie de gestion de l'information consignée va fournir un cadre pour faciliter l'échange de l'information à Parcs Canada. Pour les données écologiques proprement dites, la <i>Directive sur la gestion des données écologiques</i> va fournir des normes pour les données, ce qui va faciliter l'échange futur des données écologiques au sein de Parcs Canada. Elle va également exiger que les parcs nationaux conçoivent et développent leurs bases de données écologiques dans un contexte régional afin de s'assurer qu'elles peuvent être partagées avec les gestionnaires des terres adjacentes. L'étendue et le choix du moment des progrès dans ce domaine sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(6-20) Nous recommandons que Parcs Canada participe activement, à titre de partenaire, aux initiatives nationales visant à créer un réseau de ressources sur la biodiversité. La participation de Parcs Canada pourrait revêtir plusieurs formes, par exemple le catalogage de ses bases de données pour les rendre accessibles à l'échelle du réseau ou la participation à la conception de la structure du réseau afin d'assurer qu'il répond aux besoins de Parcs Canada.</p>		<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada participe au Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB), une initiative interministérielle fédérale visant à créer une base de données nationale sur la biodiversité canadienne accessible sur Internet. L'étendue et le choix du moment de la participation de Parcs Canada sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(7-1) Afin de favoriser la formation de liens, entre Parcs Canada et les peuples autochtones, fondés sur la confiance et le respect, nous recommandons que Parcs Canada amorce un processus de réconciliation. Grâce à ce processus, Parcs Canada...</p>	<p>Conformément à <i>Vers un ressourcement</i>, la réponse de la Commission royale sur les peuples autochtones, Parcs Canada a mis sur pied le Secrétariat des affaires autochtones en 1999 pour encourager et appuyer la formation de liens plus efficaces entre Parcs Canada et les peuples autochtones.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. L'amélioration des relations avec les peuples autochtones, en redressant les torts du passé et en renforçant la confiance et le respect mutuels, est une priorité pour Parcs Canada. Des initiatives en ce sens, fondées sur l'objectif d'amener les peuples autochtones à participer plus pleinement aux activités des parcs, ont été incluses dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. La réconciliation se fera dans une optique locale. L'étendue et le choix du moment de cette activité sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(7-2) Nous recommandons que Parcs Canada adopte une politique claire incitant à la création et au maintien de partenariats sincères avec les peuples autochtones du Canada. Grâce à cette politique, Parcs Canada...</p>	<p>Des fonds spéciaux sont disponibles dans certains parcs pour la mise en œuvre globale des accords sur les revendications.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Des mesures d'amélioration des relations avec les peuples autochtones ont été incluses dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'établissement de partenariats plus forts sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p> <p>La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> oblige le ministre à consulter les peuples autochtones sur l'établissement de tout nouveau parc.</p>

Chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(7-3) Nous recommandons que Parcs Canada, avec la collaboration des collectivités autochtones, conçoive des projets d'éducation qui mèneront à une meilleure compréhension mutuelle et à des mesures conjointes en vue de la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Grâce à ces projets d'éducation, Parcs Canada...</p>	<p>Certains parcs ont des projets d'éducation avec des collectivités autochtones et en préparent avec d'autres collectivités.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. L'amélioration des projets d'éducation avec les collectivités autochtones est une priorité de Parcs Canada et fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p> <p>La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> permet aux peuples autochtones d'utiliser ou de prélever des plantes ou d'autres objets naturels à des fins spirituelles et cérémoniales traditionnelles, et ce, en reconnaissance du lien spécial qui unit les peuples autochtones à la terre. Parcs Canada respecte les droits autochtones et conférés par traité existants et va travailler avec les peuples autochtones à l'atteinte des buts communs incarnés dans l'esprit de la conservation.</p>
<p>(7-4) Nous recommandons que Parcs Canada assure la protection des sites culturels, des lieux sacrés et des artefacts se trouvant sous sa garde. Pour ce faire, Parcs Canada...</p>	<p>Parcs Canada protège les sites culturels, les lieux sacrés et les artefacts se trouvant sous sa garde et a mis au point une procédure pour négocier le rapatriement des objets sacrés dans les collectivités autochtones qui le demandent.</p>	<p>FAIT. Une nouvelle directive, <i>Rapatriement des ressources culturelles meubles d'appartenance autochtone</i>, a été élaborée et est en vigueur.</p>

Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(8-1) Nous recommandons que la ministre sollicite la collaboration des provinces et des territoires afin d'achever, d'ici la fin de 2003, la mise en œuvre de l'engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées, appuyé par les trois Conseils des ministres de l'environnement, des parcs et de la faune en 1992. Nous recommandons également que des mesures soient prises en vue d'élaborer un plan d'ensemble pour un réseau national d'aires protégées en collaboration avec le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires.</p> <p>La Commission n'a pas déterminé les coûts liés à cette recommandation, qui fait intervenir plusieurs instances.</p>	<p>Parcs Canada continue à travailler au parachèvement du réseau des parcs nationaux, lequel fait partie de la famille des aires naturelles protégées du Canada.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Cette question a été discutée lors de la réunion des ministres des Parcs à Iqaluit le 15 août 2000. Les ministres ont convenu de poursuivre leurs efforts en vue du parachèvement des réseaux d'aires protégées du Canada. Une stratégie exhaustive et coopérative sur les aires protégées à laquelle participeraient toutes les instances est un but à long terme valable digne d'un examen intergouvernemental. L'étendue et le choix du moment de la mise en œuvre sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(8-2) Nous recommandons que Parcs Canada, en collaboration avec les autres instances, réalise une analyse de carences pour les aires protégées à l'échelle du pays, qui sera utilisée en vue de l'achèvement du réseau national d'aires protégées, dont les parcs nationaux sont un élément essentiel. L'analyse de carences doit se fonder sur les principes de biologie de la conservation et sur le maintien de l'intégrité écologique (recommandation 3-4).</p>	<p>L'objet du <i>Plan du réseau des parcs nationaux</i> est de représenter chacune des 39 régions naturelles du Canada en collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones. Les parcs nationaux proposés se situent pour la plupart dans des régions où il n'existe aucune sorte d'aire protégée. Ils contribuent ainsi à combler des vides dans les réseaux actuels d'aires protégées.</p>	<p>Parcs Canada va continuer à donner une priorité immédiate au parachèvement du réseau des parcs nationaux. Il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle de faire une analyse de carences nationale pour orienter le parachèvement du réseau des parcs nationaux, mais on pourrait envisager de faire éventuellement une analyse de cette sorte avec d'autres ministères et d'autres gouvernements afin d'orienter les mesures à prendre pour plus tard dans le cadre d'un programme plus vaste en faveur de la nature.</p>
<p>(8-3) Nous recommandons que la ministre élargisse le réseau de parcs nationaux pour assurer la représentation écologique des 39 régions naturelles, selon la définition de Parcs Canada. Nous recommandons également que la ministre assure que des fonds suffisants soient affectés à l'établissement de nouveaux parcs et que ceux-ci disposent de fonds suffisants pour la planification, l'exploitation et la gestion de l'écosystème, non au détriment des fonds affectés aux parcs existants.</p>	<p>Quatre nouveaux parcs nationaux couvrant 54 412 kilomètres carrés ont été créés depuis 1993. Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement s'engageait à « investir dans la création de nouveaux parcs nationaux. »</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Le gouvernement poursuit activement ses efforts en vue d'établir de nouveaux parcs nationaux dans 8 des 14 régions naturelles non représentées. Des négociations sont en cours pour créer le parc national Ukkusiksalik et la réserve de parc national des Monts-Torngat. En collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, on acquiert des terres en vue de l'établissement du parc national des Iles du Golfe. Des études de faisabilité seront entreprises sous peu ou sont en cours dans cinq autres régions naturelles. Le financement requis pour parachever le réseau des parcs nationaux fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. Les progrès futurs dans le parachèvement du réseau seront sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(8-4) Nous recommandons que Parcs Canada négocie des ententes d'établissement de parc faisant du maintien de l'intégrité écologique la première priorité, en établissant par exemple des limites permettant l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique. Il faut également s'assurer que des mesures de collaboration régionales sont en place à l'appui des objectifs d'intégrité écologique.</p>	<p>Cela a toujours été le but des négociations de Parcs Canada avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones en vue de l'établissement de nouveaux parcs. Cependant, en raison de décisions antérieures concernant l'utilisation des terres, l'instauration de limites accordant la plus haute priorité à l'intégrité écologique peut devenir un défi constant. L'entente fédérale-provinciale au sujet du parc national Wapusk, entérinée récemment par la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> contient en effet des mesures de coopération régionale sur les objectifs d'intégrité écologique.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va continuer à négocier des ententes d'établissement de parcs qui donnent la plus haute priorité aux considérations d'intégrité écologique. Parcs Canada va également chercher à s'assurer que des mesures appropriées de collaboration régionale sont prises pour soutenir les objectifs d'intégrité écologique lorsqu'il est possible d'obtenir l'appui des gouvernements provinciaux à de telles mesures.</p>
<p>(8-5) Nous recommandons que Parcs Canada rehausse le soutien local et la collaboration régionale future relativement aux parcs éventuels, par...</p>	<p>Parcs Canada reconnaît qu'il est essentiel d'obtenir un soutien local pour l'établissement de nouveaux parcs nationaux et fait tout en son pouvoir pour obtenir et respecter la participation des collectivités locales aux processus d'établissement de parcs.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va poursuivre les efforts qu'il déploie pour miser sur le soutien local et la collaboration régionale durant les études de faisabilité des parcs et pour les améliorer. La suggestion particulière de promouvoir une vision commune pour l'utilisation des terres dans le grand écosystème sera étudiée au cas par cas au fur et à mesure que seront négociées les nouvelles ententes d'établissement d'un parc.</p>
<p>(8-6) Nous recommandons que Parcs Canada augmente les ressources disponibles pour réaliser des inventaires biophysiques et des analyses des écosystèmes entourant les parcs, afin d'assurer que les limites proposées sont fondées sur les meilleures données scientifiques sur la conservation (recommandations 6-2 et 13-2).</p>		<p>EN COURS – FINANCEMENT. L'accroissement des ressources consacrées aux inventaires biophysiques et aux analyses des grands écosystèmes des parcs est sujet à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(8-7) Nous recommandons que Parcs Canada nomme des scientifiques de la conservation au sein des équipes de négociation visant l'établissement des nouveaux parcs, afin qu'ils fournissent des arguments probants sur les limites prévues en fonction des critères d'intégrité écologique. Il faut s'assurer que les planificateurs des parcs et les scientifiques de la conservation ayant participé à l'établissement d'un parc prennent part à la planification préliminaire de la gestion du nouveau parc (recommandation 3-3).</p>	<p>La politique de Parcs Canada énonce clairement toute une série de critères écologiques dont l'application peut produire dans les parcs nationaux prévus des limites qui satisferont aux objectifs d'intégrité écologique, malgré les allocations d'utilisation des terres et les pratiques établies. Il faut avoir recours à des spécialistes de la conservation bien avant le début des négociations en vue de créer de nouveaux parcs, surtout pendant la phase de l'étude de faisabilité. Le personnel chargé de l'établissement des parcs a toujours été disponible pour participer aux efforts de planification des nouveaux parcs.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va demander aux scientifiques et aux experts de la planification des parcs les meilleurs conseils scientifiques possibles en matière de conservation au sujet des limites écologiquement saines des parcs. La collaboration entre les Directions générales de l'établissement des parcs et de l'intégrité écologique continuera de s'accroître pour permettre d'établir le mieux possible les limites des parcs. L'expertise et l'information utilisées dans le processus d'établissement des parcs vont continuer à être immédiatement disponibles durant l'exercice initial de planification de gestion. Parcs Canada implique de plus en plus son personnel sur le terrain dans le processus d'établissement des parcs pour assurer que les limites et les ententes proposées tiennent compte des exigences futures de l'administration et de la gestion des parcs.</p>
<p>(8-8) Nous recommandons que Parcs Canada conclue une entente avec les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux afin qu'ils fassent appel à leurs pouvoirs législatifs pour faire obstacle le plus tôt possible aux activités de développement dans les parcs nationaux proposés, dans le but de préserver leur intégrité écologique au cours du processus de planification. Dans le cas de la forêt boréale, par exemple, il faut demander avec insistance aux gouvernements responsables de ne pas accorder de permis de coupe ou d'autres permis d'exploitation dans les parcs nationaux proposés sur les terres fédérales (selon la recommandation du sous-comité sénatorial sur la forêt boréale dans <i>Réalités concurrentes: la forêt boréale en danger</i>, 1999).</p>	<p>Parcs Canada a pour pratique courante d'étudier, en collaboration avec les organismes ayant compétence sur l'utilisation des terres et des ressources, des moyens de prévenir la perte des valeurs écologiques durant le processus d'évaluation de la faisabilité. L'objectif est d'obtenir une protection temporaire lors d'une étude de faisabilité conjointe.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va continuer à chercher des moyens d'assurer la protection temporaire des parcs proposés, et ce, en consultant ses partenaires et en négociant avec eux. Ainsi, en juillet 2000, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a accordé une protection provisoire aux terres que l'on se propose d'inclure dans la réserve de parc national des Monts-Torngat.</p>

Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(9-1) Nous recommandons que la ministre collabore avec les provinces et les territoires afin de préserver l'intégrité écologique du réseau national, provincial et territorial d'aires protégées par l'entremise d'accords officiels; qu'au cours du processus d'entente, les gouvernements des Premières nations, les municipalités, les organisations non gouvernementales et les industries prennent part aux discussions.</p> <p>Nous recommandons que la ministre élabore un protocole d'entente interministériel fédéral, afin d'appuyer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, en s'assurant que soient conçus des politiques et des plans cohérents en ce qui concerne les terres relevant de la compétence fédérale dans les écosystèmes qui englobent les parcs nationaux.</p>	<p>Les agences fédérale, provinciales et territoriales des parcs gèrent leurs propres réseaux de parcs en vertu de leur propre législation. Dans la plupart des cas, ces agences n'ont pas précisément pour mandat de protéger l'intégrité écologique. Des communications ont régulièrement lieu avec les agences provinciales et territoriales des parcs par l'entremise du Conseil fédéral-provincial des parcs et des réunions des ministres des Parcs.</p> <p>La collaboration entre les ministères fédéraux se fait traditionnellement au cas par cas et sur des questions d'intérêt commun (p. ex. les espèces en péril). Les ministères ont un éventail d'objectifs qui doivent être harmonisés par le partage de l'information et le dialogue.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va continuer à tenter de conclure des ententes bilatérales appropriées avec d'autres gouvernements.</p> <p>Le soutien des autres ministères fédéraux est important pour le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux. Parcs Canada étudie des mécanismes appropriés avec les principaux ministères et organismes fédéraux, surtout avec Environnement Canada.</p>
<p>(9-2) Nous recommandons que la ministre demande à ce que le gouvernement du Canada se prévale de son autorité actuelle, dans les limites de sa compétence, en ce qui a trait aux pêches, aux espèces en danger de disparition, aux oiseaux migrateurs, à la pollution atmosphérique à longue distance, aux eaux navigables et à l'évaluation des incidences environnementales, afin d'appuyer le maintien de l'intégrité écologique dans les écosystèmes des parcs nationaux. (Le Sous-comité sénatorial sur la forêt boréale (1999) a recommandé une mesure similaire relativement à la gestion de la forêt boréale.)</p>	<p>Le gouvernement fédéral se prévaut déjà de son autorité actuelle au cas par cas au fur et à mesure que les occasions se présentent. Par exemple, Parcs Canada a participé à l'évaluation environnementale de la proposition de la mine Cheviot en se fondant sur les pouvoirs conférés par la <i>Loi sur les pêches</i>.</p>	<p>EN COURS. Au fur et à mesure des besoins et des occasions, Parcs Canada va continuer à se prévaloir des pouvoirs fédéraux dans d'autres domaines pour soutenir l'intégrité écologique des parcs nationaux.</p>

Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(9-3) À l'échelle provinciale et territoriale, nous recommandons que Parcs Canada se charge d'établir et de maintenir un dialogue suivi entre les gestionnaires supérieurs des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la gestion des ressources et des terres, afin de favoriser une coopération accrue en matière de maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et autres aires protégées. Par exemple, nous recommandons que Parcs Canada ...</p>	<p>Les gestionnaires des parcs participent régulièrement à des stratégies et à des plans régionaux touchant les parcs nationaux.</p>	<p>EN COURS. Les gestionnaires supérieurs de Parcs Canada ont rencontré des représentants provinciaux et territoriaux compétents et les ont mis au courant du rapport de la Commission et de la réponse de Parcs Canada à ce sujet. Cet échange va se poursuivre.</p>
<p>(9-4) Nous recommandons que Parcs Canada, de concert avec les provinces et les territoires s'il y a lieu, accroisse sa collaboration avec les peuples autochtones de deux manières...</p>	<p>Les orientations stratégiques contenues dans le plan d'affaires de Parcs Canada montrent aux gestionnaires comment s'y prendre pour veiller à ce que les peuples autochtones soient inclus à titre de partenaires dans les initiatives d'intégrité écologique et commémorative, que des accords juridiques, comme les revendications territoriales, existent ou non. Bon nombre des vastes accords sur les revendications territoriales mettant en cause Parcs Canada renferment des dispositions sur la participation aux initiatives touchant les écosystèmes globaux (p. ex. les Conseils consultatifs de la gestion de la faune). Dans les cas où aucune revendication territoriale ne concerne les opérations de Parcs Canada, des efforts sont faits pour établir des relations par d'autres moyens formels ou informels. Par exemple, le forum des cadres supérieurs au parc national du Mont-Riding, auquel ont participé Parcs Canada et la Première nation Keeseekoowenin, la collaboration du parc national des hautes-terres-du-Cap-Breton avec le Unama'ki Committee, la collaboration entre le parc national Nahanni et la Première nation Deh Cho sur l'Énoncé d'intégrité écologique du parc, et la signature d'un protocole de bonne entente entre le parc national Jasper et la nation métisse de l'Alberta, tout cela témoigne de bonnes relations de travail avec les peuples autochtones.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va continuer à mettre au point divers mécanismes pour améliorer sa collaboration régionale avec les peuples autochtones. Des mesures pour améliorer les liens avec les peuples autochtones ont été incluses dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier et les initiatives d'amélioration dans ce domaine sont sujettes à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(9-5) Nous recommandons que Parcs Canada participe davantage à des ententes particulières sur la gestion locale des ressources conclues avec des organismes provinciaux ou territoriaux dont la compétence s'étend aux grands écosystèmes plus vastes; participe systématiquement aux processus municipaux et régionaux de planification et de réglementation; joue un rôle de soutien à la conservation des terres situées à proximité des parcs....</p>	<p>Parcs Canada intervient actuellement dans des dossiers de gestion des ressources touchant de nombreux parcs nationaux, dont ceux de Banff, de Jasper, de Gros-Morne et de Pointe-Pelé, mais n'a pas les ressources suffisantes pour élargir sa participation.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va faire progresser les valeurs des parcs plus activement en participant davantage aux processus locaux et régionaux susceptibles d'affecter l'intégrité écologique des parcs nationaux. Dans ce travail, Parcs Canada va respecter les compétences définies par la Constitution quant à la gestion des terres et des ressources à l'extérieur des limites des parcs nationaux. L'étendue et le choix du moment d'une telle activité sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(9-6) Nous recommandons que la ministre lance un programme de partenariat national pour protéger l'intégrité écologique des parcs nationaux, en établissant un fonds de partenariats de 20 millions de dollars par année. Que le fonds de partenariats serve à une gamme plus large d'ententes de collaboration pour aider à maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux et des autres aires de conservation de compétence fédérale, comme les rivières du patrimoine canadien. Nous recommandons que le fonds soit administré par Parcs Canada et que...</p>	<p>À l'heure actuelle, les parcs ne disposent pas de fonds suffisants pour appuyer de manière continue des activités de collaboration exhaustives dans les zones adjacentes aux parcs nationaux. Un tel fonds aiderait à établir des partenariats.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Des mesures favorisant l'amélioration des partenariats dans les écosystèmes régionaux font partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de ces partenariats améliorés sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(9-7) Nous recommandons que Parcs Canada utilise toute la gamme des modèles de collaboration régionale existants pour mettre en valeur le maintien de la biodiversité et des processus écologiques à l'intérieur des grands écosystèmes des parcs dans chaque parc national. Que Parcs Canada évalue l'efficacité de chaque modèle pour sa contribution éventuelle au changement de gestion du territoire en vue de maintenir l'intégrité écologique. Voici des exemples de modèles...</p>	<p>Aucun modèle de collaboration régionale ne se prête à chaque situation. Parcs Canada participe actuellement à quatre réserves de la biosphère et à cinq forêts modèles. Le manque de financement l'a empêché de participer pleinement à ces institutions.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Lorsqu'on étudiera les moyens d'améliorer l'intégration des parcs nationaux aux écosystèmes régionaux environnants, toutes les options seront examinées. L'étendue et le choix du moment d'une participation accrue aux mécanismes de collaboration régionale sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau <i>(suite)</i>		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(9-8) Nous recommandons que Parcs Canada forme et entretienne des partenariats avec les Premières nations, les groupes écologistes, les associations coopérantes et le monde des affaires, pour participer à diverses recherches et à des activités de surveillance écologique et de sensibilisation du public en vue de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes qui englobent les parcs.	À l'heure actuelle, les parcs nationaux ont une foule de projets de partenariat avec d'autres gouvernements, les Premières nations et les intervenants. Ces projets ont été élaborés et réalisés au cas par cas selon les besoins des parcs, mais le manque de ressources a réduit l'efficacité de tels efforts.	EN COURS – FINANCEMENT. Des mesures d'appui à l'amélioration des partenariats ont été incluses dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'amélioration des partenariats sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(9-9) Nous recommandons que Parcs Canada forme des partenariats avec les fiduciaires foncières de bienfaisance pour protéger les habitats adjacents aux parcs nationaux canadiens, collabore avec des propriétaires fonciers privés en vue d'acheter des habitats vitaux adjacents à des parcs nationaux ou utilise des servitudes de conservation pour créer des zones de collaboration autour des parcs.	Les partenariats avec les fiduciaires foncières de bienfaisance sont un excellent moyen de mettre à l'abri les habitats adjacents aux parcs nationaux. Des initiatives ont été prises à travers le pays là où des occasions se sont présentées et où des ressources ont été consenties (p. ex. avec la Société canadienne pour la conservation de la nature, la Canadian Thousand Islands Heritage Conservancy et la Nature Trust de Colombie-Britannique).	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va continuer à chercher des occasions de former des partenariats efficaces avec des fiduciaires foncières de bienfaisance. L'amélioration des efforts dans ce domaine dans l'avenir est sujette à la disponibilité de nouveaux fonds.
(9-10) Nous recommandons que le ministre exige que Parcs Canada maintienne et mette en valeur l'intégrité écologique des parcs en travaillant en collaboration avec les propriétaires fonciers des terres adjacentes et en participant à la planification régionale de l'utilisation du territoire, aux évaluations environnementales et aux autres processus décisionnels dont les résultats sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité écologique d'un parc national.		EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va faire progresser les valeurs des parcs plus activement en participant davantage aux processus locaux et régionaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité écologique des parcs nationaux. L'étendue et le choix du moment d'une telle activité sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds. Dans ce travail, Parcs Canada va respecter les droits à la propriété privée et les compétences définies par la Constitution quant à la gestion des terres et des ressources à l'extérieur des limites des parcs nationaux.

Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(9-11) Nous recommandons de modifier la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> pour incorporer une modification consécutive à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>, exigeant de la ministre chargée des parcs nationaux d'entreprendre une évaluation environnementale quand des incidences environnementales néfastes sont susceptibles de se produire dans un parc national. (Une évaluation de ce genre pourrait être faite à la suite d'une requête d'un gouvernement provincial ou territorial, de membres du public, ou à la propre initiative de la ministre. Le ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral conserverait le pouvoir d'exiger une évaluation environnementale en vertu d'une disposition actuelle de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.) Des propositions pour le libellé précis de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> sont formulées à l'annexe C.</p>	<p>La <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> fait actuellement l'objet de l'examen quinquennal exigé, y compris de consultations publiques.</p>	<p>À la lumière de l'actuel examen de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes n'a pas proposé de modifications en ce sens à la nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>. La question des incidences transfrontalières est étudiée dans le cadre de l'examen de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.</p>
<p>(9-12) Nous recommandons que la ministre conseille au gouvernement du Canada de modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> afin de prévoir une exonération fiscale à l'égard des gains en capital résultant de dons écologiques, et de permettre la combinaison « vente et don de terres », sous forme de « vente à rabais ».</p>		<p>FAIT. Le budget du 28 février 2000 a ramené des deux tiers au tiers le taux d'inclusion des gains en capital découlant des dons de terres écologiquement sensibles et des servitudes. L'Énoncé économique et Mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000 a de nouveau réduit l'inclusion des gains à 25% pour les dons en faveur de l'écologie faits après le 18 octobre 2000.</p>
<p>(9-13) Nous recommandons que Parcs Canada utilise le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> pour mesurer les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie canadienne de la biodiversité qui relèvent du mandat de Parcs Canada.</p>	<p>Le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> n'a pas, à ce jour, été utilisé pour faire précisément le point sur les contributions de Parcs Canada à la mise en œuvre des initiatives fédérales ou nationales telles que la Stratégie canadienne de la biodiversité; il s'est plutôt attardé à l'état des parcs nationaux du Canada.</p>	<p>EN COURS. L'intégrité écologique des parcs nationaux et le parachèvement du réseau des parcs nationaux sont au cœur du <i>Rapport sur l'état des parcs</i>, représentent une contribution importante à la Stratégie canadienne de la biodiversité et seront inclus dans les futurs rapports.</p>

Chapitre 10 : Interprétation et communication externe		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(10-1) Nous recommandons que Parcs Canada fasse de l'intégrité écologique l'objet principal des programmes d'interprétation et de communication externe dans son énoncé d'intention à ce sujet. Afin de bien faire état de l'importance de l'intégrité écologique en interprétation, cet énoncé devrait s'appuyer sur une politique sans équivoque à l'effet que les publications, les programmes d'interprétation et les installations au niveau national, régional et local, doivent refléter l'obligation relative à l'intégrité écologique.	Parcs Canada a inclus la notion d'intégrité écologique dans ses messages, un outil national qui fixe des lignes directrices précisant les trois groupes de messages que Parcs Canada doit inclure dans ses communications.	EN COURS. L'énoncé d'intention a été révisé pour refléter la recommandation de la Commission et sera soumis à l'approbation finale du Conseil exécutif de Parcs Canada.
(10-2) Pour chaque parc, nous recommandons que Parcs Canada élabore une stratégie d'interprétation de l'intégrité écologique et de communication externe qui confirme que l'intégrité est son objectif premier, présente des messages clairs et cohérents au sujet de l'intégrité écologique, prévoit un équilibre entre l'interprétation et la communication externe et formule des buts ainsi que des objectifs quantifiables se prêtant à une évaluation régulière (par exemple, dans les plans de mise en œuvre et les rapports sur l'état des parcs). Cette stratégie exige que...	Dans le cadre de ses efforts continus pour renouveler son programme de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada élabore des approches stratégiques pour mieux arrimer les programmes d'interprétation et de communication externe au mandat de l'Agence. <i>Le Plan d'action pour le renouveau de la mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada</i> invite les unités de gestion à créer des plans concis décrivant les résultats, les auditoires, les messages, les méthodes et la mesure des programmes d'interprétation et de communication externe.	EN COURS. Les recommandations particulières de la Commission seront mises en œuvre lorsque les parcs formuleront leurs plans et leur orientation stratégique pour mieux arrimer les programmes d'interprétation et de communication externe au mandat d'intégrité écologique.
(10-3) Nous recommandons que Parcs Canada offre gratuitement (outre les droits d'entrée) des renseignements d'interprétation essentiels à tous les visiteurs des parcs.	En vertu de l'actuelle politique sur les recettes, les visiteurs d'un parc ont droit à un certain éventail de services du fait d'avoir payé pour y entrer, y compris les messages d'interprétation.	FAIT. C'est la pratique courante. Parcs Canada va continuer à fournir sans frais des renseignements essentiels à tous les visiteurs des parcs.

Chapitre 10 : Interprétation et communication externe (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(10-4) Nous recommandons que Parcs Canada élargisse la portée de ses programmes d'interprétation des parcs nationaux, en visant de nouveaux auditoires stratégiques et en ayant recours à d'autres médias, tout en poursuivant avec encore plus de détermination ses efforts auprès des auditoires auxquels ses programmes s'adressent déjà, appuie avec vigueur ses programmes d'interprétation en termes de personnel, de budget et de formation, reconnaisse, de façon tangible, le professionnalisme du personnel d'interprétation grâce à un programme de formation national sur l'intégrité écologique, au financement de la recherche et à l'élaboration de programmes de mise en valeur ainsi qu'à la mise en place d'un processus d'avancement professionnel et procure des fonds au profit de programmes d'interprétation et de communication externe, que ce soit pour des travaux de recherche, le personnel ou le renouvellement des programmes, et ce, afin de répondre aux objectifs de l'interprétation. (chapitre 13.) Il faudrait alors...</p>	<p>Parcs Canada travaille depuis trois ans au renouvellement de sa fonction d'interprétation et de communication externe par l'élaboration du <i>Plan d'action pour le renouveau de la mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada</i>. Ses efforts dans ce domaine cadrent avec ceux recommandés par la Commission.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va poursuivre ses efforts en vue de renouveler sa fonction d'interprétation et de communication externe, et ce, pour soutenir le mandat d'intégrité écologique. Des mesures visant à renouveler cette fonction ont été incluses dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'élargissement du programme d'interprétation et de l'application des recommandations particulières de la Commission sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(10-5) Nous recommandons que Parcs Canada aborde l'intégration régionale, dans ses programmes d'interprétation, afin de mettre en contexte les messages de protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux à l'échelle régionale, nationale et internationale. Faire de chaque parc un centre régional pour les programmes éducatifs en matière de réseaux d'aires protégées et de gestion d'écosystèmes. Il faudrait alors...</p>		<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va continuer à améliorer la dimension régionale de ses programmes d'interprétation et de communication externe au fur et à mesure que ces programmes seront renouvelés. L'étendue et le choix du moment de ce travail sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 10 : Interprétation et communication externe (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(10-6) Nous recommandons également que Parcs Canada élargisse le rôle des partenaires et y accorde son soutien, spécialement dans le cas des associations de bénévoles, en matière d'interprétation et de communication externe, afin de supporter, sans les remplacer, les professionnels à plein temps.	Parcs Canada a depuis longtemps un programme de bénévolat très actif et prend part à des centaines de partenariats chaque année.	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va continuer à recourir à ses partenaires et à ses bénévoles pour améliorer, et non remplacer ses programmes d'interprétation et de communication externe. L'étendue et le choix du moment d'une activité accrue dans ce domaine sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(10-7) Nous recommandons que Parcs Canada mette fin au marketing des parcs comme des produits de consommation, de même qu' à celui ayant pour but d'accroître l'utilisation globale des parcs ou de faire dévier la demande, au profit des saisons intermédiaires ou encore d'autres parcs dits « sous-utilisés ». Il devrait plutôt concentrer ses efforts sur le marketing social, le marketing de politique et le démarketing, en ciblant les auditoires appropriés au moyen de messages axés sur l'intégrité écologique.		Parcs Canada va revoir ses efforts en fonction des orientations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • accroître la connaissance, la compréhension et l'appréciation qu'ont les Canadiens de la nature et de la raison d'être des parcs nationaux; • encourager l'utilisation et la jouissance des parcs nationaux tout en respectant leurs valeurs fondamentales; • intégrer complètement les messages d'intégrité écologique à tout le matériel de communication.
(10-8) Nous recommandons aussi que Parcs Canada travaille avec les organismes régionaux et provinciaux qui s'occupent de marketing de produits touristiques afin de les renseigner sur les pressions qui s'exercent sur l'intégrité écologique à cause des niveaux d'utilisation actuels ou de niveaux accrus, en les invitant à incorporer des messages concernant l'intégrité écologique à leurs programmes de marketing.	Parcs Canada est membre actif d'organisations touristiques locales, régionales et nationales et partenaire de la Commission canadienne du tourisme. Le 4 janvier 2001, Parcs Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada ont signé une entente établissant les principes d'une collaboration entre les deux organismes.	EN COURS. Parcs Canada va continuer à influencer l'industrie touristique pour qu'elle favorise un marketing et une utilisation sensibles et appropriés des parcs nationaux. Par exemple, Parcs Canada travaille avec l'Association de l'industrie touristique du Canada et la Commission canadienne du tourisme à l'élaboration de pratiques exemplaires et avec la National Tour Association à la production de guides la sensibilisation au patrimoine et son appréciation. Par de tels efforts, Parcs Canada va susciter dans l'industrie touristique, chez les visiteurs et parmi les employés de Parcs Canada un sentiment de responsabilité partagée face à la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Chapitre 11 : Jouissance et utilisation appropriée

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(11-1) Nous recommandons que Parcs Canada élabore un programme d'évaluation en bonne et due forme afin d'évaluer les activités pratiquées dans les parcs nationaux en fonction de l'intégrité écologique. Ce programme devrait...</p>	<p><i>Les Principes directeurs et politiques de gestion</i> de Parcs Canada fournissent actuellement une orientation nationale sur la question des activités appropriées dans les parcs nationaux. Parcs Canada a également élaboré et utilise un Projet de cadre d'évaluation de la pertinence des activités récréatives dans les aires patrimoniales protégées, qui comprend une liste d'activités admissibles. Certains plans directeurs de parc énumèrent les activités appropriées pour ce parc.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va préparer un cadre actualisé pour l'évaluation des activités récréatives de plein air sur le terrain. Les critères de base de l'évaluation des activités seront la compatibilité avec l'intégrité écologique et l'offre de possibilités d'appréciation des valeurs des parcs nationaux. L'admissibilité de toute nouvelle activité proposée sera évaluée au niveau national. Les processus de planification de gestion des parcs détermineront, en consultation avec le public, l'à-propos des activités, les activités à offrir et les conditions de cette offre.</p>
<p>(11-2) Nous recommandons que Parcs Canada élimine graduellement les utilisations récréatives inappropriées des parcs nationaux, dès que les occasions se présenteront, y compris celles qui sont jugées non réglementaires (se reporter aussi aux recommandations formulées au chapitre 12). Nota : cette recommandation concerne les activités récréatives et n'englobe pas les activités traditionnelles faisant partie d'une entente relative à l'établissement d'un parc.</p>	<p>Dans le passé, certaines activités récréatives ont été éliminées graduellement après que des études et des consultations publiques eurent démontré qu'elles n'étaient plus appropriées (p. ex. la descente en eau vive sur la rivière Maligne dans le parc national Jasper).</p>	<p>Parcs Canada va examiner l'à-propos des activités sur le terrain durant le processus de planification de gestion des parcs et va consulter le public. Avec le temps, les utilisations inopportunes seront éliminées à mesure que les occasions se présenteront. Parcs Canada n'a cependant pas l'intention d'éliminer certaines utilisations qui ont une histoire importante, comme les terrains de golf et les pentes de ski existants. On continuera cependant à faire des efforts pour atténuer et réduire encore leurs incidences sur l'environnement et pour améliorer les expériences des visiteurs.</p>
<p>(11-3) Nous recommandons que Parcs Canada adopte la gestion de la demande comme politique concrète, appuie davantage la recherche en sciences sociales et naturelles relative à la gestion de la demande et aborde la gestion de la demande dans le plan directeur et les programmes d'interprétation de chaque parc, afin que les visiteurs et les autres auditoires puissent comprendre pourquoi ils devraient appuyer l'idée de gestion de la demande.</p>	<p>Parcs Canada emploie actuellement un éventail de stratégies directes (p. ex. l'imposition de restrictions aux activités, de limites à la taille des groupes) et indirectes (p. ex. la conception des installations) pour gérer le nombre croissant de visiteurs dans les parcs nationaux. Ces mesures sont décrites dans les plans directeurs de parc et les plans communautaires qui sont formulés en consultant le public. Un atelier sur la gestion de la demande a été donné en 1999 et une série de recommandations ont été faites sur la façon d'améliorer l'utilisation que fait Parcs Canada des stratégies de gestion de l'utilisation humaine.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va continuer à améliorer l'usage qu'il fait de la gestion de la demande pour influencer sur l'utilisation par les visiteurs. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé exige que les plans directeurs de parc s'attaquent plus explicitement à la gestion de la demande. L'augmentation de la capacité en sciences sociales pour soutenir les activités, comme une gestion améliorée de la demande, fait partie de la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier. L'étendue et le choix du moment de l'augmentation de cette capacité sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>

Chapitre 11 : Jouissance et utilisation appropriée (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(11-4) Nous recommandons que Parcs Canada élabore une directive nationale pour définir « services de base et services essentiels ». Le libellé proposé est exposé à l'annexe C.</p>	<p>Les <i>Principes directeurs et politiques de gestion</i> de Parcs Canada prévoient actuellement l'offre de services de base et de services essentiels dans les parcs nationaux. Cela se décide un parc à la fois durant la planification de gestion et la planification communautaire. Un modèle a été mis au point dans le plan directeur de Banff et dans les plans communautaires de Field et de Lake Louise.</p>	<p>EN COURS. Les définitions contenues dans les <i>Principes directeurs et politiques de gestion</i> de Parcs Canada seront revues. Le <i>Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé de Parcs Canada exige que les services de base et les services essentiels soient définis dans le plan directeur de parc, après consultation publique.</p>

Chapitre 12 : Réduire l'empreinte sur l'environnement

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(12-1) Nous recommandons que Parcs Canada forme, au sein du Bureau national ou des Centres de services régionaux, un groupe de planification et de design composé de personnes hautement compétentes, chargées d'élaborer des critères et standards, afin de garantir la qualité écologique de tous les projets d'aménagement dans les parcs nationaux.</p>	<p>Des services de conception sont fournis à travers le pays, pour les besoins définis des utilisateurs, par une combinaison d'employés de l'unité spécialisée de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et d'experts-conseils du secteur privé. À l'heure actuelle, Parcs Canada n'a pas de critères de conception écologiquement viable. Il faudrait également former le personnel à l'application de tels critères pour assurer une conception écologiquement viable.</p>	<p>Parcs Canada va travailler avec TPSGC à l'élaboration de critères de conception écologiquement viable.</p>
<p>(12-2) Nous recommandons que Parcs Canada recrute des services professionnels en insistant sur les critères de performance environnementale autant que sur la qualité du design, le coût et le respect du délai de prestation.</p>	<p>Parcs Canada va devoir définir des critères appropriés de performance environnementale pour évaluer les propositions et modifier le modèle de demande de propositions existant pour inclure ces critères avec d'autres critères de sélection.</p>	<p>Parcs Canada va étudier avec TPSGC le moyen le plus pratique de donner suite à cette recommandation tout en respectant les exigences administratives existantes.</p>

Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(12-3) Nous recommandons que Parcs Canada évalue le réaménagement des installations, des logements et des infrastructures lui appartenant ou que possèdent des exploitants privés ou commerciaux. Voici les principes fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les décisions de réaménagement doivent être prises d’abord et avant tout en fonction du maintien de l’intégrité écologique; • toutes les décisions de réaménagement doivent être prises suivant le principe de l’absence d’impact négatif net sur l’environnement; • les installations, les logements et les infrastructures doivent être évalués pour déterminer s’ils sont toujours acceptables, compte tenu des connaissances écologiques du moment; • les installations, les logements et les infrastructures doivent être des modèles de gestion environnementale, y compris sur les plans de l’économie de l’eau et de l’énergie, de l’utilisation de biocides, du transport et de la gestion des déchets; • l’effet cumulatif des installations, des logements et des infrastructures doit être pris en considération, à l’échelle locale et régionale; • l’empreinte actuelle des installations ne devrait pas augmenter dans la plupart des parcs; • les travaux de réaménagement doivent être conformes au plan directeur du parc et, le cas échéant, au plan directeur de l’agglomération; • les promoteurs d’installations, de logements et d’infrastructures devraient s’occuper de loger leur personnel pour que les agglomérations ne portent aucun fardeau excessif. Ce principe s’applique tout particulièrement au logement du personnel saisonnier. 	<p>Les principes recommandés concordent avec ceux qu’on a récemment appliqués dans le lotissement urbain de Banff, dans le plan directeur du parc national Banff et dans d’autres plans de collectivités de parcs. Ces principes sont appliqués progressivement.</p>	<p>EN COURS. Le maintien de l’intégrité écologique sera la considération première de l’évaluation que fera Parcs Canada de tout réaménagement des installations, des logements et des infrastructures qui appartiennent à la fois à l’Agence et à des exploitants privés ou commerciaux. Par conséquent, Parcs Canada va respecter les principes suivants pour évaluer tout réaménagement des installations.</p> <p>Le réaménagement des installations devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les plans directeurs de parc, les plans communautaires et les ententes sur l’établissement d’un parc; • être basé sur une analyse des besoins pour cette installation, ce logement et/ou cette infrastructure de soutien et être acceptable compte tenu des connaissances écologiques du moment; • respecter les limites clairement établies sur l’aménagement et contenir l’empreinte de l’installation à l’intérieur de ces limites; • permettre aux visiteurs d’apprécier et de comprendre les parcs nationaux; • protéger le patrimoine culturel; • faire preuve de leadership dans la gestion environnementale; • fournir des logements adéquats au personnel; • respecter les obligations en matière d’évaluation environnementale, y compris tenir compte des effets cumulatifs et des systèmes de gestion de l’environnement (SGE) pour qu’il n’y ait aucun impact négatif net sur

Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(12-4) À long terme, nous recommandons que Parcs Canada repense, remplace, reconstruise ou élimine les installations et les infrastructures actuelles des parcs nationaux afin d’en réduire l’empreinte écologique. Voici les améliorations proposées...		EN COURS. Conformément à la nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , qui exige de faire du maintien de l’intégrité écologique la première priorité de la gestion des parcs, Parcs Canada va, à long terme et dans la mesure du possible, réduire progressivement l’empreinte des installations et des infrastructures existantes sur l’environnement en prenant des mesures comme celles qui sont recommandées.
(12-5) Nous recommandons que Parcs Canada intègre la gestion environnementale à ses opérations quotidiennes, dans le but de préserver l’intégrité écologique.	Parcs Canada reconnaît l’importance des systèmes de gestion de l’environnement (SGE) dans sa Stratégie de développement durable et reconnaît que la mise en service des SGE dans les parcs nationaux peut être améliorée.	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va améliorer l’utilisation et la connaissance des SGE à tous les niveaux en en faisant une priorité des plans d’affaires. Les futurs plans directeurs de parc vont inclure une section au sujet des SGE et les futurs rapports sur l’état des parcs vont faire le point sur les activités des SGE. L’étendue et le choix du moment de telles améliorations sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(12-6) Nous recommandons que Parcs Canada intègre graduellement des systèmes énergétiques, des matériaux et des pratiques durables dans la gestion et les activités des parcs. Il existe bien des façons d’appliquer cette recommandation, par exemple...	Parcs Canada a récemment entrepris un examen complet de ses exigences pour le renouvellement des infrastructures. L’examen ne s’est toutefois pas penché pleinement sur la nécessité d’améliorer les infrastructures au-delà des normes établies.	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada satisfait aux normes environnementales courantes par l’entremise de son budget d’équipement et va utiliser les programmes fédéraux existants pour écologiser les installations fédérales afin de dépasser ces normes. Les progrès dans ce domaine sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.

Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement (suite)

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(12-7) Nous recommandons que Parcs Canada suive étroitement la mise en œuvre de la revue de politique d’évaluation environnementale dans tous les parcs nationaux, afin d’évaluer dans quelle mesure elle permet d’améliorer le processus décisionnel quant à l’envergure et à la pertinence des projets proposés. De l’examen de politique devrait découler un compte rendu de décisions décrivant les objectifs du projet, évaluant les solutions de rechange (en particulier les solutions ne faisant intervenir aucun aménagement), démontrant la concordance (conformité) avec toutes les politiques pertinentes du parc national et indiquant des mesures pour vérifier si la mise en œuvre et l’exploitation du projet sont une réussite ou non. Les données découlant de l’évaluation de cette politique devraient servir à améliorer les futurs projets et les futures évaluations environnementales.</p>	<p>L’actuelle directive de Parcs Canada sur l’évaluation environnementale exige qu’on évalue les projets pour leur conformité aux politiques avant d’en faire l’évaluation environnementale. L’objectif visé est d’empêcher l’utilisation du processus d’évaluation environnementale pour prendre des décisions stratégiques.</p>	<p>EN COURS. Une évaluation sera faite des pratiques d’évaluation courantes afin d’y intégrer le plus grand nombre possible de recommandations de la Commission. Les futures vérifications de conformité du programme d’évaluation environnementale de Parcs Canada examineront jusqu’à quel point la revue de politique requise a été entreprise avant de procéder aux évaluations environnementales.</p>
<p>(12-8) Nous recommandons que Parcs Canada adopte le principe d’intégration des aspects environnementaux dans tous les projets, et fasse intervenir des spécialistes en évaluation environnementale dans toutes les phases d’un projet, depuis la conception jusqu’à la construction finale, en partenariat avec le gestionnaire de projet. Pour que l’intégrité écologique puisse devenir l’affaire de tous, il faut qu’il incombe aux gestionnaires de projet, et non aux spécialistes de l’évaluation environnementale, de respecter les objectifs d’intégrité écologique concernant leur projet.</p>	<p>L’actuelle directive de Parcs Canada sur l’évaluation environnementale encadre la mise en œuvre des évaluations des incidences pour l’ensemble des politiques, programmes, plans et projets proposés, qu’ils soient d’origine interne ou externe. Elle précise qu’une évaluation environnementale doit être entreprise au début du processus du projet et qu’il est du devoir des directeurs des unités de gestion de s’assurer que chaque projet se conforme aux obligations en matière d’évaluation environnementale.</p>	<p>EN COURS – FINANCEMENT. Les futures vérifications de conformité du programme d’évaluation environnementale de Parcs Canada détermineront si les évaluations sont entreprises assez tôt et si les chargés de projet utilisent le processus pour s’assurer que la planification des projets respecte les objectifs d’intégrité écologique. L’étendue des progrès dans ce domaine et le choix du moment pour les réaliser sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.</p>
<p>(12-9) Nous recommandons que Parcs Canada acquière une meilleure expertise pour comprendre et gérer les effets cumulatifs (chapitre 4).</p>	<p>En 1997, Parcs Canada a préparé un guide d’évaluation environnementale des effets cumulatifs. Ce guide est un outil de référence très respecté au Canada et à l’étranger. Parcs Canada a joué un rôle de premier plan dans le parrainage et la planification d’une conférence nationale sur les effets cumulatifs tenue à Calgary en novembre 2000.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada reconnaît l’importance d’évaluer les effets cumulatifs et va continuer à développer son expertise pour les gérer et les comprendre.</p>

Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(12-10) Nous recommandons que Parcs Canada confère aux parcs nationaux le pouvoir de fixer une date annuelle limite pour l’acceptation des propositions de projet. Ainsi, le personnel affecté à l’évaluation environnementale pourra organiser sa charge de travail et l’on disposera d’un point de référence pour mieux évaluer les effets cumulatifs. Les plans directeurs de parc devraient comporter une évaluation des effets cumulatifs de ces propositions de mise en valeur et indiquer des objectifs quantitatifs à réaliser pendant la durée des plans afin de limiter ces effets (chapitre 3).	Un parc national a présentement l’autorité de fixer une date annuelle limite au-delà de laquelle aucune nouvelle proposition de projet ne peut être acceptée.	FAIT. Le <i>Guide pour l’élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé exige que les évaluations environnementales des plans directeurs étudient tout autant les incidences individuelles que cumulatives de l’utilisation, des installations et des développements existants. Un guide d’évaluation environnementale des plans directeurs a été rédigé et soulignera que l’évaluation des incidences cumulatives est une composante essentielle de l’évaluation des plans directeurs de parc.
(12-11) Nous recommandons que Parcs Canada offre une formation en évaluation environnementale à tous les futurs gestionnaires de projets et fournisse des occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage aux spécialistes.	Les Centres de services donnent, au besoin, de la formation au personnel des unités de gestion. L’Agence canadienne d’évaluation environnementale offre également de la formation. Des occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage sont offertes lors d’une réunion annuelle des spécialistes de l’évaluation environnementale des unités de gestion, des Centres de services et du Bureau national, et ce, par l’entremise de deux sites intranet reliés consacrés à l’évaluation environnementale et à l’occasion de conférences et d’ateliers.	EN COURS – FINANCEMENT. Le programme de formation et d’orientation en matière d’intégrité écologique en voie d’élaboration indiquera que l’évaluation environnementale sert à soutenir le maintien de l’intégrité écologique. L’offre de formation additionnelle propre à l’évaluation environnementale est sujette à la disponibilité de nouveaux fonds.
(12-12) Nous recommandons que Parcs Canada établisse une politique intégrant officiellement le principe de précaution afin de garantir que le risque pour les écosystèmes des parcs nationaux soit réduit. Les plans directeurs de parc devraient inclure un énoncé décrivant comment le parc appliquera le principe de précaution à la gestion des projets d’aménagement.	La nouvelle <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> exige que toute décision relative aux parcs nationaux soit d’abord fondée sur le maintien de l’intégrité écologique. Parcs Canada soumet tous les plans de gestion et toutes les propositions de projet à une évaluation des incidences environnementales.	FAIT. Le <i>Guide pour l’élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> révisé exige que les évaluations environnementales des plans directeurs étudient les incidences résiduelles et leur acceptabilité à la lumière du principe de précaution.

Chapitre 13 : La nécessité d'investir

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>13-1. Nous recommandons que Parcs Canada adopte les étapes énoncées ci-après en vue d'améliorer les mécanismes de gestion et d'imputabilité en matière d'intégrité écologique dans les parcs nationaux, et ce, avant l'affectation de ressources supplémentaires visant à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique.</p> <p>Les étapes initiales proposées par la Commission contribueront pour beaucoup à redéfinir l'orientation de Parcs Canada, tant sur le plan symbolique qu'opérationnel. Il s'agit de mesures déjà recommandées dans le présent rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nommer un directeur général de l'intégrité écologique à l'échelle nationale afin de communiquer des conseils et de l'information scientifiques au directeur général et au Conseil exécutif de l'Agence (chapitres 2 et 4); • mettre en œuvre un programme participatif visant à élaborer une charte de l'Agence qui définirait les valeurs fondamentales de l'organisation en ce qui concerne la primauté de l'objectif d'intégrité écologique (chapitre 2); • élaborer et mettre en œuvre rapidement un programme détaillé et permanent de formation et d'orientation axé sur l'intégrité écologique (chapitre 2); • réviser les lignes directrices sur la planification pour faire de l'intégrité écologique le thème central et prépondérant des futurs plans directeurs de parc (chapitre 3); • légiférer les aires de milieu sauvage d'au moins deux parcs nationaux en vue de leur conférer une protection légale, et annoncer l'intention de légiférer ainsi les aires de milieu sauvage de tous les parcs d'ici cinq ans (chapitre 3); 		<p>FAIT. Les premières mesures ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nomination d'un directeur exécutif de l'intégrité écologique; • lancement du processus de consultation pour l'ébauche de la charte; • préparation d'un programme de formation et d'orientation et réalisation d'un essai pilote; • <i>Le Guide pour l'élaboration des plans directeur à Parcs Canada a été révisé.</i> • il existe maintenant des réserves intégrales dans quatre parcs nationaux des Rocheuses. On a élaboré un plan d'action pour la désignation de réserves intégrales dans la plupart des autres parcs nationaux au fur et à mesure de la révision des plans directeurs;

Chapitre 13 : La nécessité d'investir (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(13-1 suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • formuler par écrit des lignes directrices visant à réorienter le service des relations extérieures (marketing) pour que l'emphase placée sur le tourisme de masse soit détournée vers le marketing social, le marketing de politique et le démarketing, et que l'accent soit mis sur les messages relatifs à l'intégrité écologique (chapitre 10); • renforcer les systèmes pour assurer la transparence, aux yeux du public, des dépenses consacrées à toutes les ressources supplémentaires dans les plans d'affaires et le budget des dépenses, pour qu'il soit possible de repérer facilement les budgets consacrés à la recherche, à la surveillance et à la gestion axées sur l'écosystème, aux fonds de partenariat, aux partenariats élargis avec les Autochtones, ainsi qu'à l'interprétation dans les parcs nationaux; • à la suite de l'adoption des étapes précédentes, élaborer un plan stratégique pour aborder les enjeux à plus long terme essentiels à la réorientation du programme des parcs nationaux en vue d'atteindre l'objectif d'intégrité écologique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - un plan budgétaire détaillé pour les dépenses liées à toutes les ressources supplémentaires accordées aux fins de l'intégrité écologique; - des objectifs précis concernant l'obligation de rendre compte de l'exécution du mandat d'intégrité écologique, y compris l'intégration régionale aux niveaux du réseau national des parcs, des unités de gestion et des parcs individuels; 		<ul style="list-style-type: none"> • lancement d'un examen des relations externes pour qu'elles visent d'abord à informer et à inciter les Canadiens à la conservation des parcs nationaux et à une appréciation et à une jouissance sensibles de ceux-ci, de même qu'à les y faire participer, à influencer ceux qui font la mise en marché des parcs nationaux et ceux qui les utilisent, et à consulter les Canadiens qui s'intéressent aux dossiers dans lesquels Parcs Canada a des responsabilités; • offre de formation additionnelle liée au codage des dépenses et insistance accrue sur l'exactitude du codage pour assurer l'intégrité des données financières; • formulation de propositions pour dégager de nouveaux fonds permettant de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la Commission.

Chapitre 13 : La nécessité d'investir *(suite)*

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(13-1 suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement de discussions, avec les peuples autochtones, sur la façon d'entreprendre un processus de réconciliation; - un plan visant à redéfinir les programmes d'interprétation et de communication externe en regard de la primauté de l'intégrité écologique, et visant à rejoindre d'autres auditoires dans le cadre de ces programmes. 		
<p>(13-2) Nous recommandons que la ministre du Patrimoine canadien obtienne des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les recommandations suivantes (voir la figure 13-4 pour connaître les montants qui y sont liés)...</p>		<p>EN COURS. Parcs Canada a élaboré une stratégie à long terme qui sera soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier.</p>
<p>(13-3) Nous recommandons que la ministre du Patrimoine canadien appuie les propositions qui sont actuellement soumises au ministre des Finances par des organisations environnementales non gouvernementales et visant à modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, en vue d'exonérer les dons écologiques de l'impôt sur les gains en capital et de permettre que des opérations comportant en partie la vente et en partie le don de terres (chapitre 9).</p>		<p>FAIT. Le budget du 28 février 2000 a ramené des deux tiers au tiers le taux d'inclusion des gains en capital découlant des dons de terres écologiquement sensibles et des servitudes. L'Énoncé économique et Mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000 a de nouveau réduit l'inclusion des gains à 25 % pour les dons en faveur de l'écologie faits après le 18 octobre 2000.</p>
<p>(13-4) Nous recommandons que le financement pour la création de nouveaux parcs comprenne...</p>	<p>Depuis trois ans, la création de nouveaux parcs a été financée (mise en valeur et opérations) par des réaffectations internes.</p>	<p>EN COURS. Le financement requis pour la planification, l'établissement, la mise en valeur et le fonctionnement de nouveaux parcs a été inclus dans la stratégie de mise en œuvre préparée pour être soumise à l'étude du gouvernement dans le cadre du processus budgétaire régulier.</p>

Chapitre 13 : La nécessité d'investir (suite)		
Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
(13-5) Nous recommandons que Parcs Canada répartisse les fonds affectés aux divers projets en recourant à un système d'enveloppes de gestion financière, l'une de ces enveloppes étant destinée aux activités de recherche, de surveillance et de gestion liées à l'écosystème, à l'échelle nationale et régionale, et une autre enveloppe étant affectée aux projets relevant d'autres secteurs de programme.		Tout nouvel argent reçu pour l'intégrité écologique sera clairement réservé à cette fin.
(13-6) Nous recommandons que Parcs Canada entreprenne, au cours des deux prochaines années, une étude des infrastructures de chaque parc national afin de déterminer les dépenses en capital requises relativement à ce qui suit...	Il faudra étudier la question plus à fond pour déterminer les coûts associés à l'écologisation des infrastructures.	EN COURS – FINANCEMENT. Parcs Canada va entamer l'examen recommandé. L'étendue et le choix du moment de l'examen sont sujets à la disponibilité de nouveaux fonds.
(13-7) Compte tenu du mandat public de contribuer à la protection, à la conservation et à l'interprétation du patrimoine naturel du Canada et de contribuer à la protection de la biodiversité mondiale, comme le précise la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> , nous recommandons que Parcs Canada entreprenne des projets pilotes pour adopter une définition révisée des actifs qui tiendrait compte des éléments suivants...	Parcs Canada surveille actuellement l'état de ses « actifs » naturels par l'entremise du <i>Rapport sur l'état des parcs</i> et ce processus va s'améliorer grâce aux rapports sur l'état du parc qui seront produits tous les cinq ans dans le cadre du processus de planification de gestion des parcs. Traiter les actifs naturels et les actifs du « savoir » d'une manière semblable à celle utilisée pour les actifs architecturaux serait une mesure progressive semblable à certaines des politiques d'obligation de rendre des comptes environnementaux qui alimentent les discussions dans les milieux universitaires.	À long terme, Parcs Canada va étudier des méthodologies pour mettre en valeur la pleine gamme des actifs naturels et « du savoir » et adopter en conséquence une nouvelle compréhension des actifs.
(13-8) Nous recommandons que Parcs Canada exige des Unités de gestion qu'elles incluent dans leurs plans d'affaires un examen précis des répercussions des prévisions et objectifs de recettes sur le maintien et la restauration de l'intégrité écologique.	La politique sur les recettes de Parcs Canada exige actuellement qu'une évaluation soit faite de l'incidence de tout nouveau service ou service amélioré de génération de recettes, de tout incitatif par les prix et de toute nouvelle initiative de promotion.	EN COURS. Parcs Canada va continuer à appliquer soigneusement les politiques et les procédures existantes pour obtenir les résultats voulus. Le processus de planification de gestion des parcs doit se pencher sur l'à-propos des services de génération de recettes actuels. Si l'examen révèle des incidences néfastes, le service doit être abandonné et l'objectif en matière de recettes réduit en conséquence.

Chapitre 13 : La nécessité d'investir *(suite)*

Recommandation de la Commission	Considérations	Mesures
<p>(13-9) Nous recommandons que Parcs Canada permette de faire la distinction entre les décisions de gestion en faveur de l'intégrité écologique et les incidences sur les recettes, en précisant et en faisant savoir que le besoin de protéger l'intégrité écologique fait partie des « circonstances extraordinaires » prévues dans la politique sur les recettes, selon laquelle des exceptions sont permises en ce qui concerne les objectifs au titre des recettes.</p>	<p>La politique sur les recettes de Parcs Canada s'est toujours révélée utile lorsque les recettes sont moins élevées que prévu à cause de circonstances extraordinaires, y compris de considérations d'intégrité écologique.</p>	<p>EN COURS. Parcs Canada va modifier sa politique sur les recettes pour fournir un exemple plus explicite de circonstance exceptionnelle qui justifierait qu'on y ait recours lorsque les recettes sont moins élevées que prévu à cause d'une question d'intégrité écologique. On donnera aux unités de gestion des séances d'information additionnelles sur la politique sur les recettes couvrant cette question et d'autres questions.</p>
<p>(13-10) Nous recommandons que Parcs Canada établisse des règles uniformes de comptabilité du coût de revient pour comptabiliser tous les projets ou activités comportant des objectifs de recouvrement intégral des coûts.</p>	<p>Parcs Canada a mis sur pied un nouveau système financier, a entrepris un examen exhaustif de ses actifs et s'affaire à mettre en œuvre une comptabilité d'exercice. Ces mesures vont faciliter grandement la mise en œuvre de la comptabilité des coûts de revient.</p>	<p>EN COURS. Le Conseil du Trésor a élaboré des lignes directrices sur la comptabilisation du coût complet à l'intention de tous les ministères et organismes fédéraux. Les systèmes financiers et d'information de Parcs Canada ont été améliorés et pourront fournir de l'information sur les coûts à l'avenir. Les services et les activités qui doivent faire l'objet d'un plein recouvrement des coûts seront énumérés dans les instructions de comptabilité analytique de Parcs Canada, et on offrira au personnel une meilleure formation sur la manière de les appliquer.</p>